

**Procès-verbal de la séance n° 39 du Conseil général du
lundi 15 décembre 2025 à 19h30
à la halle de sports à Domdidier**

Personnes présentes : **9 Conseillers communaux**
 48 Conseillers généraux
(Selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : **Mme Sophie Meyer, M. Lionel Murith**
Personnes absentes : **-**

M. Johnny Fleury, Président, remercie les conseillères et conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal, les représentants de la presse, ainsi que les citoyennes et citoyens de Belmont-Broye.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser Mme Sophie Meyer, Conseillère générale et M. Lionel Murith, Conseiller général.

Cette 39^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la Feuille officielle No. 48 du 28 novembre 2025 et par courriels adressés aux conseillers généraux. Il s'agit d'une nouvelle procédure de convocation qui est conforme au droit cantonal et les usages selon les informations recueillies auprès du Service des communes. Le règlement actuel du Conseil général permet en outre une telle procédure.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal et sera ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Les intervenants sont priés d'annoncer leur nom et le nom de leur groupe à chaque intervention. Les Conseillers sont priés de bien vouloir transmettre leurs interventions à Mme Laurence Esseiva sous format Word dans un délai de 5 jours.

En ce qui concerne les votes, il est rappelé qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct.

Afin de confirmer que tout le monde est présent et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever son carton vert.

À la suite du contrôle des présences, 48 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 25 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance № 38 du 22 septembre 2025
2. Réponse aux questions du Conseil général
3. Election de 2 membres de la Commission des naturalisations
4. Présentation du plan financier 2026 - 2030
5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal
6. Modification du taux d'imposition communal de 78% à 85%

7.	Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰		
8.	Budgets 2026		
8.1	Budget de résultats 2026		
8.2	Budget des investissements 2026		
8.2.1	Collecteur EU sous voie CFF, Domdidier	CHF	880'000.00
8.2.2	Réfection place de sport derrière l'école, Léchelles	CHF	50'000.00
8.2.3	Ecoles : renouvellement du matériel informatique	CHF	50'000.00
8.2.4	Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie	CHF	95'000.00
8.3	Vote final du budget de résultats et des investissements 2026		
9.	Divers		

M. le Président demande s'il y a des remarques.

Intervention de **M. Dany Chardonners**, groupe UDC / Indépendants / UDF :
Monsieur le Président, Chers membres du Conseil général,

Le groupe UDC-Indépendants-UDF demande la modification des points 6 et 7 de l'ordre du jour comme suit :

- Point 6 : Modification du taux d'imposition communal de 78% à 82% selon la proposition de la commission financière.
- Point 7 : Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰ selon proposition de la commission financière.

Ceci a pour but de mettre en avant le travail important de la Commission financière dont chaque groupe dispose d'un représentant.

Conscient que cette demande peut être quelque peu déroutante pour démarrer la séance, nous laissons la possibilité au Bureau du Conseil général de proposer ou non une courte pause afin que les différents groupes se concertent et se positionnent par rapport à cette intervention.

M. le Président informe qu'au vu de la particularité de la demande, à savoir une modification de l'ordre du jour, il prie les groupes de se concerter sur cette demande pendant que le Bureau du Conseil général analyse la demande et annonce une pause de 10 minutes.

Après une pause du plus de 20 minutes, les débats reprennent.

- **M. le Président** précise que, selon l'usage, un ordre du jour peut être ajusté en rejetant des points, mais ne peut pas être modifié dans son intitulé ou son contenu tel que proposé par le groupe UDC-Indépendants-UDF.
- Les points évoqués dans la proposition du groupe UDC-Indépendants-UDF seront traités ultérieurement avec les apports du Conseil communal, de la Commission financière et d'éventuels autres intervenants.
- **M. Dany Chardonners**, groupe UDC-Indépendants-UDF demande explicitement la base légale et ce qui est autorisé, en distinguant avis personnel et cadre légal.
- **Le Bureau du Conseil général** propose de s'en tenir aux dispositions légales sans analyse juridique détaillée et de poursuivre l'ordre du jour malgré une référence à l'article 42.
- **M. le Président** indique qu'à l'instant présent, le Conseil général ne dispose pas des compétences, ni de temps pour une expertise juridique détaillée sur la possibilité de modifier un libellé ou un taux dans un ordre du jour ; il suggère de mandater un juriste qualifié pour une expertise complète sur les règles de droit relatifs à l'ordre du jour et les possibilités d'amendement.
- **M. Jean-Luc Rimaz**, groupe UDC-Indépendants-UDF, renvoie à l'article 42 du règlement du Conseil général : en cas de proposition de non-entrée en matière ou de renvoi, un vote a lieu à l'issue de la discussion générale ; le Président répond qu'il n'y a aucune proposition de renvoi en l'espèce.

Aucune autre remarque n'étant émise, la proposition du groupe UDC-Indépendants-UDF est soumise au vote.



M. le Président prie les personnes qui acceptent la modification des points 6 et 7 de l'ordre du jour de lever leurs cartons verts.

M. le Président prie les personnes qui refusent la modification des points 6 et 7 de l'ordre du jour de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

La demande de modification des points 6 et 7 du groupe UDC-Indépendants-UDF est refusée à la majorité évidente.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques sur l'ordre du jour. Ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour tel que présenté par le Conseil communal est donc validé à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 38 du 22 septembre 2025

M. le Président demande s'il y a des remarques ou demandes de modification.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.

M. le Président remercie Mme Esseiva, secrétaire du Conseil général, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Réponses aux questions du Conseil général

M. le Président donne la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic, ainsi qu'aux différents Conseillers communaux qui désirent apporter des éléments.

M. Albert Pauchard, Syndic, transmet à tout le monde les salutations du Conseil communal. Il indique qu'une question reste encore en suspens. La stratégie financière du Conseil communal l'ayant grandement mobilisé durant l'été et l'automne, la rédaction de la réponse est en cours et sera transmise d'ici la prochaine séance du Conseil général.

3. Election de 2 membres de la Commission des naturalisations

M. le Président indique que pour donner suite à la démission de Mme Véronique d'Agostino du groupe PLR et de M. Steve Van Cleemput du Groupe Le Centre, le Conseil général doit élire 2 nouveaux membres. Selon l'article 14 du Règlement du Conseil général (ROCG), la Commission des naturalisations est formée d'un membre par groupe politique, tous membres du Conseil général. Avant de passer aux votes pour élire les 2 nouveaux membres, il passe la parole à **M. Albert Pauchard**, Syndic.

Message du Conseil communal relatif à l'élection de 2 membres de la Commission des naturalisations :
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux,

Le Conseil communal a jugé opportun de rappeler quelques principes sur la procédure de traitement communal des demandes de naturalisation et les compétences de la Commission des naturalisations.

1. Bases légales

Les dispositions légales pour une demande de naturalisation dans le canton de Fribourg sont le droit fédéral (Loi sur la nationalité suisse du 20 juin 2014 (LN) et l'ordonnance fédérale sur la nationalité suisse du 17 juin 2016) complété par le droit cantonal fribourgeois (Loi sur le droit de cité fribourgeois du 14 décembre 2017 - LDFC), ainsi que le règlement d'organisation du Conseil général et le règlement sur le droit de cité communal.



Les attributions de la Commission des naturalisations et du Conseil communal sont les suivantes :

Règlement d'organisation du Conseil général (ROCG)

Article 26 – Commission des naturalisations

- 1 Elle entend tout requérant afin de s'assurer de son intégration. Elle peut renoncer à entendre le confédéré qui demande le droit de cité.
- 2 Elle émet un préavis à l'intention du Conseil communal.

Règlement sur le droit de cité communal

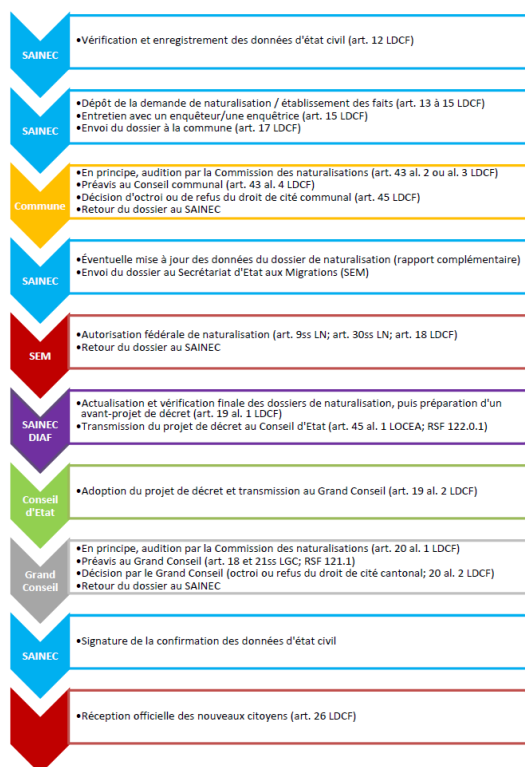
Article 6 – Préavis de la Commission communale des naturalisations

- 1 Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.
- 2 La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par audition, la réalisation des conditions de naturalisation,
- 3 Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.

Article 7 – Décision

- 1 Le Conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations.

2. Processus de naturalisation ordinaire selon les articles 9ss LN, 7ss LDCF et 41ss LDCF



3. Procédure communale

Le traitement communal des demandes de naturalisation se déroule de la manière suivante :

1. Réception du dossier de demande de naturalisation. Le secrétariat général le transmet au Conseil communal pour examen.
2. Si la condition est remplie : le Conseil communal ordonne que le dossier soit transmis à la Commission des naturalisations pour audition ou non du requérant et délivrance d'un préavis. Si la condition n'est pas remplie : soit le Conseil communal accepte de déroger à la condition et



transmet le dossier à la Commission des naturalisations, soit il rejette la demande et un courrier est envoyé au candidat pour l'informer que son dossier est mis en suspens le temps qu'il remplisse toutes les conditions pour une demande de naturalisation.

3. La Commission des naturalisations examine le dossier et décide s'il est nécessaire ou pas de convoquer le candidat pour une audition. Si la commission décide de ne pas convoquer le candidat car elle estime que ce n'est pas nécessaire du fait que l'intégration est parfaitement aboutie, elle transmet directement son préavis positif au Conseil communal.
4. Après l'audition, le préavis de la Commission des naturalisations et le PV de l'audition sont transmis au Conseil communal qui se détermine sur l'octroi ou non du droit de cité communal. Si le préavis de la Commission des naturalisations est négatif, le candidat est informé que la Commission des naturalisations a préavisé négativement sa demande. Le Conseil communal, avant de se déterminer, donne un délai de 20 jours au candidat pour consulter son dossier et ainsi faire part de ses remarques et de ses déterminations. Ce délai passé, le Conseil communal prend une décision. Si la décision du Conseil communal est négative, le requérant a la possibilité de déposer un recours auprès de la Préfecture.
5. Si le droit de cité est accordé, le candidat est informé de la décision du Conseil communal. Le dossier est alors transmis au Service des naturalisations et de l'état civil (SENa, anciennement SAINEC).

Le traitement des dossiers au niveau communal a pour objet, au terme de la procédure communale, la décision définitive d'octroyer ou non le droit de cité communal à la personne requérante.

4. Audition par la Commission des naturalisations

L'audition ne consiste pas en un examen. Il s'agit en substance à la personne requérante de démontrer, par le biais d'une discussion portant sur ses connaissances de l'endroit où elle vit, respectivement sur la manière dont le système y fonctionne, qu'elle s'intéresse au pays dont elle souhaite devenir ressortissante, en respecte l'ordre juridique et en a adopté les valeurs fondamentales. La Commission a pour tâches de :

- a) s'assurer que la fiche de police et le rapport d'enquête ont révélé que le requérant n'est pas connu de la police cantonale fribourgeoise pour troubles à l'ordre public ;
- b) vérifier que le requérant est respectueux, responsable et qu'aucun indice « négatif » n'a été perçu lors de l'audition concernant des problèmes de comportement qui pourraient compromettre une vie en société sans conflit ;
- c) vérifier que l'audition ne révèle aucun élément particulier qui pourrait faire craindre que le requérant ne respecte pas les principes constitutionnels fondamentaux ;
- d) vérifier la capacité du requérant de s'exprimer dans une des langues officielles du canton.

5. Dossiers traités depuis le début de la législature

Depuis le début de la législature, 38 demandes ont été déposées. La Commission des naturalisations a émis 36 préavis positifs et 2 préavis négatifs. Après examen du PV des auditions, le Conseil communal a octroyé à 38 reprises le droit de cité communal.

Années	Nombre de candidats	Préavis Commission	Décision du Conseil communal
2021	9	9 positifs	9 positifs
2022	13	12 positifs / 1 négatif	13 positifs
2023	7	7 positifs	7 positifs
2024	2	2 positifs	2 positifs
2025	7	6 positifs / 1 négatif	7 positifs



Intervention de **M. Eric Brasey**, groupe PLR :
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lorsqu'un préavis contraire est émis par le Conseil communal, en particulier s'il ne répond pas aux critères du SENa, il me paraît indispensable que l'exécutif justifie clairement sa décision auprès de la Commission de naturalisation. Il s'agit non seulement d'une question de respect, mais aussi d'une reconnaissance du travail réalisé par les membres de la commission. À ce titre, j'aimerais savoir de quelle manière ces membres sont informés lorsqu'une telle situation se présente. Je vous remercie par avance pour vos explications.

M. Eric Pauchard, groupe PLR, s'interroge sur la justification par le Conseil communal lorsqu'un préavis contraire est émis, notamment s'il ne répond pas aux critères du SENa. Il insiste sur la nécessité d'une justification claire auprès de la Commission de naturalisation, par respect et reconnaissance du travail de la commission, et demande comment les membres sont informés dans de telles situations. Il lui paraît indispensable que l'Exécutif justifie clairement sa décision auprès de la Commission de naturalisation."

M. Bertrand Dubey, Président de la Commission des naturalisations, indique que la commission donne un préavis au Conseil communal selon la démarche décrite. Selon lui, la commission ne doit pas forcément recevoir d'explications et il estime que le Conseil communal n'a pas forcément le devoir de les fournir.

M. Albert Pauchard, Syndic, rappelle qu'il s'agit d'un préavis. La Commission des naturalisations n'a jamais fait de demande officielle d'explications. Il souligne que, si des irrégularités sont estimées, elles doivent être soulevées en temps utile et portées à l'autorité compétente pour instruction et décision. À ce jour, aucune demande n'a été faite dans les deux cas évoqués.

Il indique également que les demandes d'explications qui sont posées entre 2 portes ne sont pas des demandes officielles.

Intervention de **M. Matthieu Chardonnes**, groupe Le Centre :
Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux, Monsieur le Syndic ainsi que l'ensemble du Conseil communal

Aujourd'hui, je me présente à la Commission des naturalisations afin de remplacer mon collègue de Parti, Steve Vancleemput qui a démissionné lors du dernier conseil général.

Bien que nous ayons hésité à laisser la place vide au sein de notre groupe, la commission n'étant visiblement pas écoutée, je me présente tout d'abord afin de ne pas entraver le parcours des personnes qui suivent le processus de naturalisation mais surtout afin que la commission puisse fonctionner et que l'on puisse améliorer la situation pour le futur.

Malgré la réponse du Conseil communal, que je remercie, j'estime que le sujet n'est pas clos. Il y a encore du travail qui doit être fait entre le Conseil communal et la Commission de naturalisation. Cependant, je suis également d'avis que les thèmes liés à la naturalisation sont particulièrement sensibles et totalement confidentiels.

C'est pourquoi, j'estime qu'il serait judicieux qu'une rencontre officielle entre la Commission des naturalisations et le Conseil communal ait lieu afin de parler des différents thèmes et critères relatifs à la naturalisation.

M. le Président présente les 2 candidats :

Le groupe PLR propose M. Eric Pauchard pour la place de membre de la Commission des naturalisations.

Le groupe Le Centre propose M. Matthieu Chardonnes pour la place de membre de la Commission des naturalisations.



M. Eric Pauchard, groupe PLR, exprime ses doutes quant à l'opacité des décisions et des critères et le manque de retours aux demandes adressées au Président et au Conseil communal. Il conditionne la validation de sa candidature à une prise de position du Conseil communal sur la transparence.

M. Albert Pauchard, Syndic, rappelle que la commission dépend du Conseil général, elle est autonome dans son organisation, ses décisions et la transmission de ses préavis au Conseil communal. Ce dernier peut suivre ou non ces préavis. Il compare cette situation avec les préavis de la Préfecture, qui ne justifie pas systématiquement ses décisions en retour ; un préavis n'est pas une décision.

Il regrette l'absence d'interpellation officielle par la commission ou son Président sur les deux cas et appelle à un dialogue formel et bilatéral, plutôt que des discussions informelles. Il souligne que l'évaluation de l'intégration est souvent le point d'achoppement au-delà des examens cantonaux : connaissance des acteurs locaux, participation aux sociétés locales, etc.

M. Bertrand Dubey, Président de la Commission des naturalisations, demande de mettre en place une plateforme afin de mettre à jour les processus et pour discuter des cas.

M. Eric Pauchard, groupe PLR, confirme maintenir sa candidature si le Conseil communal s'engage à donner un Feedback.

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que le Conseil communal a entendu la demande du Président qui est tout à fait justifiée.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Il prie les membres du Conseil général d'indiquer sur les bulletins à disposition, les noms de leurs candidats.

M. Eric Pauchard du groupe PLR est élu membre de la Commission des naturalisations pour le groupe PLR avec 41 voix, 5 bulletins blancs + 1 bulletin avec le nom d'une autre personne.

M. Matthieu Chardonnens du groupe Le Centre est élu membre de la Commission des naturalisations pour le groupe Le Centre avec 46 voix et 2 bulletins blancs.

M. le Président leur adresse toutes ses félicitations pour leur élection.

4. Présentation du plan financier 2026 - 2030

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, présente le plan financier 2026 – 2030 (voir annexe 1 et annexe 2 – pages 1 à 14).

M. le Président donne la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Ludovic Corminboeuf de la Commission financière donne son préavis :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre a de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le plan financier et ses mises à jour et fait rapport au Conseil général afin de lui donner son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour (art. 67, al. 1, let. A LFCo). Le plan financier n'est, en effet, pas soumis au vote du législatif.



Message de la Commission financière sur la planification financière 2026 – 2030.

En préambule, la Commission financière tient à relever la très bonne qualité du rapport financier 2026 et constate une amélioration constante de la documentation fournie. Ceci lui permet d'avoir une meilleure compréhension de la situation financière de la commune et d'approfondir ses analyses dans le but d'amener de nouvelles pistes de réflexion.

Le plan financier 2026-2030 met en évidence une dégradation progressive de la situation financière de la commune principalement due à la hausse des charges de transfert, ainsi qu'aux charges financières engendrées par les investissements importants prévus ces prochaines années. À fiscalité et prestations égales, notre commune afficherait des déficits annuels croissants dès 2026, ce qui affecterait de manière significative sa marge d'autofinancement, laquelle deviendrait même négative à partir de 2027, et augmenterait, par conséquent, son endettement. Ces tendances sont illustrées dans le tableau figurant à la page 8 du rapport financier 2026.

Le Conseil communal propose une augmentation de **7 points** du coefficient d'impôt (de **78% à 85%**) et de **1‰** de la contribution immobilière (de **1,5‰ à 2,5‰**) débouchant sur un bénéfice prévisionnel de **CHF 434'380.00** en 2026.

Au vu de l'écart moyen constaté ces dernières années entre les comptes et le budget (cf. tableau ci-dessous et graphique à la page 19 du rapport financier), il est probable que le bénéfice réel 2026 soit proche de CHF 1'000'000 si les propositions du Conseil communal sont adoptées.

	Budget - Résultat	Comptes - Résultat	Différence	Coefficient d'impôt	Contribution immobilière
2021	-590 000	293 632	883 632	75%	1.5‰
2022	-249 700	404 068	653 768	78%	1.5‰
2023	-586 720	107 818	694 538	78%	1.5‰
2024	-914 950	-375 886	539 064	78%	1.5‰
2025	-1 719 335			78%	1.5‰
Moyenne 2021-2024			692 751		

La Commission financière partage le point de vue du Conseil communal selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures. Toutefois, elle recommande de privilégier une augmentation plus modérée du coefficient d'impôt et de la contribution immobilière.

1. Augmentation de **4 points** pour 2026 (de **78% à 82%**) et réévaluation de la situation en 2027 lors de la prochaine mise à jour du plan financier (2027-2031) ;
2. Hausse de la contribution immobilière de **0,5‰** en 2026 (**1.5‰ à 2.0‰**) et réévaluation de la situation en 2027 lors de la prochaine mise à jour du plan financier (2027-2031).

Cette proposition est accompagnée de mesures d'économies supplémentaires de **CHF 215'000**, lesquelles seront détaillées dans le rapport concernant le budget de résultats 2026, qui permettraient de compenser une partie des pertes fiscales par rapport à la variante du Conseil communal et d'atteindre un résultat de **CHF -441'620.00** comme résumé dans le tableau ci-dessous :

Résultat Budget 2026 selon proposition Conseil communal	434 380.00
Différence de recettes fiscales entre impôt à 85% et 82%	-547 000.00
Différence de recettes fiscales entre contribution immobilière à 2.5‰ et 2.0‰	-544 000.00
Mesures d'économies	215 000.00
Résultat Budget 2026 selon proposition Commission financière	-441 620.00

Ce déficit est admis puisque le capital propre non-affecté permet de l'absorber selon l'article 20 alinéa 3 LFCo. En effet, le capital propre non-affecté était de CHF 19'474'275.16 au 31.12.2024.



Au niveau des indicateurs financiers, la marge d'autofinancement serait de **49.40%**, ce qui peut être considéré comme acceptable pour un budget (la marge d'autofinancement calculée sur la base des comptes était de 40.04% en 2024 et 34.41% en 2023), et le taux d'endettement serait de **79.75%**, ce qui peut être considéré comme faible.

5. Présentation de la stratégie budgétaire du Conseil communal

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, présente la stratégie budgétaire du Conseil communal (voir annexe 2 – pages 15 à 46).

M. le Président donne la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Ludovic Corminboeuf de la Commission financière aimerait rebondir sur la remarque que l'on baisse le prix de l'eau en raison de la mise en place des 4 mesures financières pour retrouver un équilibre financier. Cette affirmation est fautive et n'a rien à voir, car le chapitre 7 est autofinancé par les taxes. En termes de liquidités, cela peut se discuter mais, l'argument avancé est erroné. Dans le chapitre 7, on alimente une réserve et c'est grâce aux réserves des années précédentes (qui figurent au passif du bilan) que l'on peut se permettre de faire cette baisse le prix de l'eau.

M. Fabrice Currat, répond à M. Corminboeuf. Ce n'est ni juste, ni faux, il s'agit d'une approche différente. Certes dans le chapitre 7, le fait de modifier le prix de l'eau n'entraîne aucune répercussion sur le bénéfice prévisionnel. On peut faire cet effort parce qu'effectivement au niveau des réserves actuelles, nous avons la possibilité de baisser le prix de l'eau. Ces réserves ne sont pas dans un coffre-fort, c'est une réserve comptable. Si l'on n'encaisse pas CHF 2,50 / m³ et que l'on baisse à CHF 2,00 / m³, cela entraînera des conséquences sur les liquidités de la commune. Si l'on ne met pas en place des mesures pour nous permettre de trouver un équilibre financier, il nous manquera des liquidités.

6. Modification du taux d'imposition communal de 78% à 85%

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, qui présente le message du Conseil communal :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation la modification du taux en vigueur de la contribution du coefficient de l'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales de 78% à 85% de l'impôt cantonal de base au 1^{er} janvier 2026.

Lors de la fusion en 2016, le coefficient communal avait été abaissé à 72%, ce qui représentait une baisse pouvant aller jusqu'à 18% des coefficients des anciennes Communes. A la fin de la première législature, le taux d'imposition communal est passé de 72% à 75 %, puis de 75% à 78%. Parallèlement à ces deux augmentations, le taux d'imposition cantonal est passé de 100% à 98% puis de 98% à 96%.

Durant une vingtaine d'années, les taux d'imposition communaux et cantonaux ont évolué, notamment pour répondre à une nouvelle répartition des tâches et des charges entre le Canton et les Communes en 2007. Le tableau ci-après montre la charge fiscale totale due par le contribuable belmontois avant et après la fusion. D'une manière générale, on constate une tendance à une diminution puis une stabilisation de la charge fiscale totale par rapport à 2006.

Années	2007				2016 (fusion)	2020	2022	2026
Communes	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.	Belmont-B.
Taux d'impôts	78.8	90.0	80.0	83.4	72	75	78	85
Taux canton FR	108.9	108.9	108.9	108.9	100	98	96	96
Total	187.7	198.9	188.9	192.3	172	173	174	181

Tableau 1 : charge fiscale totale pour un habitant avant et après la fusion de 2016.



Si la charge fiscale totale est restée stable durant les 10 dernières années, la démographie croissante, les charges de transfert, les tâches communales, les charges financières découlant des emprunts pour réaliser des investissements placent la Commune devant un défi financier important (voir le « Rapport financier 2026 »).

1. Base légale

La Loi sur les finances communales (LFCo) consacre à son article 20, alinéa 1, la règle primordiale selon laquelle le budget du compte de résultats doit être équilibré et l'alinéa 2 prévoit que les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier. Ces règles sont toutefois complétées par une exception (art. 20 al. 33 LFCo) définissant les conditions qui doivent être réunies pour déroger exceptionnellement à la règle principale de l'équilibre financier.

En l'occurrence, l'article 20, alinéa 3, LFCo définit à quelles conditions un excédent de charges peut exceptionnellement être admis, à savoir seulement si le capital propre non affecté permet d'absorber complètement cet excédent. Cette dérogation au principe de l'équilibre a été proposée par le législateur cantonal pour assouplir, dans des cas exceptionnels, le principe de l'équilibre strict, tenant compte du fait qu'une Commune peut avoir des raisons légitimes de prévoir un excédent de charges, pour autant qu'elle dispose du capital propre non affecté au moins pour le même montant.

Hormis les aspects d'équilibre financier, l'endettement est une donnée fondamentale pour le pilotage financier d'une collectivité. C'est d'ailleurs le motif pour lequel la LFCo prend position contre un endettement illimité lorsqu'elle prévoit à l'alinéa 1 de l'article 22 LFCo que l'augmentation des capitaux de tiers résultant de l'activité d'investissement doit être limitée.

L'endettement ne doit intervenir que dans les activités d'investissement, et non dans le financement des activités d'exploitation (ou de fonctionnement), ce qui est mis en évidence dans la formulation. La limitation de l'endettement a été posée par la LFCo en utilisant deux indicateurs, à savoir le taux d'endettement net et le degré d'autofinancement. Si le taux d'endettement net est égal ou supérieur à 200%, le degré d'autofinancement doit atteindre 80%.

2. Risques identifiés

Le Conseil communal identifie les risques suivants :

1. Manque des liquidités à court terme pour financer le fonctionnement communal ;
2. Possibles difficultés d'obtenir de nouveaux emprunts auprès des instituts bancaires ;
3. Diminution conséquente de la fortune communale (capital propre) à moyen terme et augmentation de la dette ;
4. Problème à venir pour les prochains investissements à moyen terme, manque de capacité d'autofinancement. Cela risque de poser des problèmes sérieux si la Commune n'arrive pas à dégager de la trésorerie pour financer les investissements futurs.

Les causes de cette situation financière sont expliquées dans le « Rapport financier 2026 ».

3. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal propose :

- une augmentation de 78% à 85% de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- une augmentation de 78% à 85% de l'impôt sur les personnes morales

Ces hausses permettent d'atteindre une situation proche de l'équilibre jusqu'en 2030. Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 permettra d'autofinancer les investissements selon la stratégie financière adoptée par le Conseil communal. Les projections permettraient de garantir une situation stable jusqu'en 2029.



Le Conseil communal a opté pour une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales et pour une augmentation de la contribution immobilière. La combinaison de ces deux leviers, ajoutée à la limitation des investissements à CHF 1 mio. par année ainsi qu'à la réduction des charges et prestations communales, est la plus équitable à son sens car elle permet de lisser l'effort demandé sur le plus grand nombre d'administrés.

4. Impact de l'augmentation des recettes

Une augmentation de 1% de l'impôt sur le revenu et la fortune engendre une augmentation des revenus de CHF 180'000. L'augmentation des revenus de la Commune est donc estimée à CHF 1'260'000.-.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter l'augmentation du coefficient d'impôt de 78% à 85% pour les personnes physiques (revenu et fortune) ainsi que pour les personnes morales (bénéfice et capital).

M. Fabrice Currat revient sur la Commission financière par rapport aux éléments qui ont été donnés au point 4 et qui, en fait, aurait dû figurer dans le point 6 de leur rapport. Il rappelle que la mission de la Commission financière est de veiller à l'équilibre financier de la Commune et les propositions d'amendement qu'elle fait doivent être uniquement sur des questions financières et non sur des questions d'opportunité, sur des choix politiques ou stratégiques. Ici en l'occurrence les propositions de la Commission financière ne permettent pas d'atteindre l'équilibre financier et la plupart des questions sont des questions d'opportunité et non pas des questions financières. Et ces questions ne peuvent être reprises uniquement un membre du Conseil général et pas par la Commission financière.

Si l'on veut comparer les éléments donnés par la Commission financière, il faut aussi qu'elles soient à mesure égale. La Commission financière fait des propositions de coupe supplémentaires pour un montant de CHF 215'000.00 alors si vous voulez comparer avec la proposition du budget du Conseil communal, il faut soit, ne pas les comptabiliser ou les rajouter d'un côté ou de l'autre. Si on ne tient pas compte de ces coupes dans les entretiens qui sont réalisés, la perte prévisionnelle de la Commission financière ne serait pas de CHF 441'00.00 mais bien de CHF 656'000 donc loin de l'équilibre financier. De plus, ce déficit prévisionnel fait que l'on va toujours se retrouver avec un manque de liquidités et nous n'aurons rien résolu avec un nouveau déficit. La différence entre la proposition du budget du Conseil communal et celle de la Commission financière se monte finalement en 1,1 million.

Pour terminer, l'on pourrait dire que la Commission financière a failli dans sa mission qui est de veiller à l'équilibre financier et l'on voit ici une perte prévisionnelle de CHF 656'000.00. Le taux d'auto-financement n'est que de 49% pour la proposition de budget 2026, donc bien loin du taux de 80%. Un taux entre 50 et 80% est signe d'une augmentation problématique de la dette. Au-dessous de 50%, il est considéré comme insuffisant. Conclusion : avec la solution de la Commission financière, le CC devrait revenir rapidement vers le CG avec de nouvelles hausses dès 2027.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière,

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre f, et alinéa 2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les propositions de modifications des coefficients et taux d'impôts et fait rapport au Conseil général pour lui donner son préavis sous l'angle financier.

Nous sommes une Commission financière, nous nous occupons des problèmes financiers, c'est notre rôle et de dire que nous ne respectons pas la loi, c'est faux, à nouveau. Nous venons de parler d'un article de loi qui dit qu'un budget n'est pas forcément équilibré, il peut être déficitaire, donc cela est faux.

De plus, dire que nous n'effectuons pas notre travail, cela je ne peux pas l'accepter. Nous travaillons tous ensemble, nous réfléchissons, nous passons des soirées à se creuser la tête, nous travaillons également avec M. Thierry Piccand, Administrateur, dans un état d'esprit constructif. On peut ne pas être d'accord sur 82 ou 85 mais, dire que nous n'effectuons pas notre travail, cela je ne l'accepte pas. Cela n'est pas correct.

On effectue notre travail au mieux et le Conseil général choisira la variante qui lui semble la plus appropriée, nous avons effectué notre travail en notre âme et conscience et en parlant des économies que l'on propose ce ne sont pas des choix politiques, c'est pour donner des exemples. Cela a peut-être été mal interprété, ce n'était pas pour donner des directions au Conseil communal, c'était juste pour illustrer et avoir une représentation de ce que cela représente par exemple une coupe de CHF 20'000 dans les coûts d'entretien. Nous avons mis des exemples, cela veut dire qu'après le Conseil communal a la liberté de choisir où il attribue le budget qui lui est alloué. Il rappelle aussi qu'il a des compétences à CHF 20'000 qui lui permet aussi de pouvoir dépasser un petit peu le budget.

Le Conseil communal propose :

- une augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%;**
- une hausse identique du taux d'imposition sur les personnes morales de **78% à 85%.**

Selon les explications figurant dans son rapport concernant le plan financier 2026-2030, la Commission financière recommande d'opter pour une augmentation plus modérée du taux d'imposition en le faisant passer de 78% à 82%.

Cette proposition résulte d'une analyse globale, laquelle intègre une augmentation de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰, ainsi que des mesures d'économies supplémentaires de CHF 215'000.

Il rajoute que la Commission financière, dans son analyse, se base sur les analyses d'un cabinet externe qui fait des prévisions pour tout ce qui concerne le niveau régional. Ces hypothèses sont très certainement plausibles mais, nous pouvons aussi prendre le temps d'augmenter de manière modérée les impôts et de voir plus tard, dans une année ou deux ans ce que cela donne. Et si on les augmente dans une année ou 2 ans, on le fera, cela n'est pas un problème. On n'est pas obligé de fixer maintenant sur un rapport que l'on a vu et l'on prend peur et l'on fait peur à tout le monde. Ce n'est, pour lui, pas la bonne approche.

En conséquence, la Commission financière émet un préavis négatif sur la proposition du Conseil communal et préconise la modification suivante des taux d'imposition :

- une augmentation du taux sur le revenu et la fortune des personnes physiques **de 78% à 82% ;**
- une augmentation du taux sur les personnes morales **de 78% à 82%.**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou amendements.

Intervention de M. Eric Brasey, groupe PLR :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rares sont les communes qui abordent cette période budgétaire avec sérénité. La plupart d'entre elles prévoient un déficit, invoquant systématiquement les mêmes causes : les mesures PAFE, ainsi que la progression constante des charges de transfert et des charges financières. Malgré un contexte aussi peu encourageant, seule une infime minorité de communes ajuste le taux d'imposition. À Belmont-Broye toutefois, le budget 2026 présente un excédent de 500 000 francs, que l'on doit principalement à une augmentation de 9 % de l'impôt sur le revenu et de 66 % de la contribution immobilière.

Selon les retours des responsables de groupe, le choix semble déjà arrêté : Le Centre, l'UDC-UDF-Indépendants et le PLR devraient suivre la recommandation de la commission financière, tandis que la Gauche majoritaire soutiendra la proposition du Conseil communal. En effet, j'inclus également le MBB dans ce groupe, d'ailleurs, à force de voter en bloc avec la Gauche plurielle, le MBB ne me paraît plus si apolitique.

Je rappelle que chaque conseiller général représente environ 80 habitants de la commune. Ce sera donc à vous d'expliquer de manière transparente votre décision à la population, en particulier si un référendum devait être lancé. Je suis d'ailleurs convaincu qu'il serait aisé de réunir le nombre de signatures requis, si le Conseil général devait suivre la proposition du Conseil communal, avec pour conséquence la suspension du budget jusqu'à la votation.



C'est pourquoi je vous recommande d'adopter la proposition de la commission financière. Cette option permet de préserver l'équilibre budgétaire tout en limitant l'impact sur les finances de nos concitoyens. Merci de votre attention.

Intervention de M. Yvan Thévoz, groupe UDC – Indépendants – UDF :

Je prends la parole au Conseil général, en m'adressant au Président, aux Conseillers communaux et généraux, aux médias et au public qui nous écoute ce soir. Je parle au nom du groupe UDC-indépendants- UDF, en cette période de vaches maigres, pour demander au Conseil général d'écouter la voix des villages, qui exprime leur ras-le-bol face à une nouvelle hausse d'impôts.

Ce 15 décembre 2025, nous demandons que le Conseil général, représentant les citoyens belmontois, assume pleinement son rôle de contre-pouvoir en refusant cette augmentation d'impôts afin de redéfinir le budget 2026. À tout le moins, il doit considérer l'avis de la commission financière.

Il y a dix jours, le vendredi 5 décembre dernier, deux événements ont secoué la commune :

1. Le courrier de lecteur de M. Bernard Hugo, qui a explosé au milieu de nos concitoyens comme une grenade dégoupillée.
2. L'apéro raclette de Russy, organisée par l'Amicale villageoise, où une foule courageuse affrontait un froid notoire pour se réchauffer autour du feu.

Là, au moins, il y avait de la chaleur humaine, contrairement à la froideur ressentie sur le plan politique. Les discussions entendues ce soir-là tournaient autour de la lettre de M. Hugo et de la nouvelle augmentation d'impôts prévue par le Conseil communal. Les remarques qui m'étaient adressées : « Encore une augmentation d'impôts, encore ! », « Vous ne pouvez donc vraiment rien faire ? ».

Les citoyens de Belmont-Broye ne sont pas dupes : ils voient venir la facture. Ils étaient présents à Russy ce soir-là. Les Conseillers généraux, beaucoup moins. Les Conseillers communaux, pas du tout. Il faut croire que la raclette brûle plus que l'impôt. À Russy, ce village d'irréductibles Gaulois, on a de la mémoire : promesses de la fusion — efficacité, économie, simplification. Le résultat est loin des attentes, et l'on nous dit maintenant qu'une hausse d'impôts serait nécessaire.

On évoque la faute du Canton comme justification. Certes, le Canton a sa part de responsabilité par les charges qu'il entraîne, mais ne serait-il pas opportun d'envoyer un signal au canton pour que les communes osent enfin dire STOP ?

Jusqu'à quand allons-nous fermer les yeux ? Jusqu'à quand laisser croire que le contribuable est un guichet automatique ? On coupe quelques lignes de budget, mais on touche que peu au cœur du problème :

- le fonctionnement ;
- le mammoth administratif ;
- l'inflation interne.

Puis on vient nous dire qu'il n'y a qu'une solution : l'augmentation irrémédiable de l'impôt. Toujours la même chanson. Dans l'économie privée, quand ça va mal, on se retrousse les manches, on réorganise, on optimise, on réduit, on redéfinit. Je parle en connaissance de cause : je gère une exploitation agricole et une pépinière avec des employés. Lors d'une année difficile, nous avons dû faire mieux avec moins. C'est ainsi que l'économie privée s'organise en période de vaches maigres.

Dans la commune, on lève l'impôt comme on respire. C'est une fuite en avant, une spirale fiscale, parce que c'est plus simple que de se remettre en question. On préfère se servir dans la poche du contribuable et réaliser des projets comme une nouvelle identité visuelle, non discutée dans ce conseil et vraisemblablement coûteuse.

Le groupe UDC-indépendants-UDF ne prétend pas que le Conseil communal n'a rien fait pour économiser çà et là dans le budget. Nous savons que la tâche n'est pas simple. Mais des questions demeurent :

- A-t-on vraiment réduit la voilure ?
- A-t-on réduit les dépenses de l'administration, et l'édilité cela de manière équitable ?

Vu l'agrandissement rapide de la commune, une analyse et un audit du nombre d'employés, du nombre d'EPT et du parc informatique (PC) deviennent indispensables. La commune ne peut pas continuer ainsi : trop d'impôts tue l'impôt. Elle doit arrêter d'imiter le canton qui pense qu'une administration hypertrophiée est une solution universelle. À force de gonfler l'appareil, on finit par étouffer les communes et surtout leurs habitants.

Nous sommes ici, au Conseil général, pour défendre la population. Et la population a parlé, elle est fatiguée, elle est agacée, elle en a assez. Nous aussi, comme groupe, nous n'en pouvons plus. Nous souhaitons un sursaut du Conseil général pour obtenir une nouvelle copie du budget comprenant un réel bilan d'assainissement des finances communales, et non pas du bricolage.

Nous demandons d'avoir le courage politique de refuser ce budget ou, au minimum, de suivre la proposition de la commission financière. Nous ne le cacherons pas : les citoyens de notre Commune seraient sur le point de lancer un référendum. Si tel est le cas, notre groupe proposerait à ceux qui le désirent d'aider à la récolte de signatures afin que la voix des villages soit entendue.

J'en ai terminé M. Président.

Intervention de M. Wilfrid Puyo, Groupe MBB :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comment réduire les charges ? L'imposition sur les entreprises a été réduite par suite d'une votation populaire. Le vieillissement également, peut-être pourrez-vous me dire comment réduire cette situation car c'est un point important pour nos charges qui augmentent.

Le constat dressé dans le rapport financier 2026 est sans appel. Nous faisons face à un effet de ciseau structurel : les charges de Belmont-Broye augmentent durablement plus vite que les revenus. Les raisons sont connues et les plus notables sont :

1. L'imposition des entreprises RIE III (-1,6 MCHF en 2018 et 2022)
2. Le vieillissement rapide de la population qui s'accélère : +36% des +80 ans et +49% des +90 ans d'ici 2030
3. Les charges de transfert qui s'envolent, merci à nos représentants du Canton de bien nous défendre

La quasi-unanimité du MBB soutient l'augmentation courageuse de 7 points du taux d'imposition communal, car il permet de contenir l'endettement en dessous de 90% pour les trois années à venir (2026-28). Ce qui n'est pas très long, on ne parle que de 3 ans sous 90%.

La proposition de la commission financière n'est qu'une demi-mesure qui affiche un déficit de -441'620 en 2026 et ne fait que reporter l'impasse financière au début de la prochaine législature.

Une dette non maîtrisée est une hypothèque sur l'avenir. Gouverner, c'est assumer même quand cela est difficile.

La majorité du groupe MBB vous appelle à voter le taux de 85% pour sécuriser l'avenir de notre commune.

Mme Magaly Barbey, groupe Le Centre, après discussion au sein de notre groupe, nous avons décidé de suivre l'avis de la Commission financière. Ce choix est un compromis responsable, nous refusons une hausse brutale de 7 points qui créerait un bénéfice excessif au détriment des contribuables. Cette augmentation limitée reflète nos contraintes cantonales et garantit une gestion rigoureuse tout en laissant à la prochaine législature la possibilité d'ajuster selon la situation.

En résumé, nous choisissons une solution équilibrée qui respecte nos obligations tout en préservant l'équité pour les contribuables.

M. Blaise Longchamp, groupe PLR, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur un budget qui engage directement la population de Belmont-Broye tant par l'ampleur des hausses proposées que par le signal politique qui l'envoie. Deux variantes sont sur la table, celle du Conseil communal avec une augmentation du coefficient d'impôt de 78 à 85 % et celle de la Commission financière qui suggère une augmentation plus modérée.

Le groupe PLR reconnaît les difficultés financières généralisées des communes fribourgeoises, citant un article de "La Liberté" du 13 décembre 2025 qui indique que 17 des 18 communes analysées présentaient un budget déficitaire.

L'analyse du groupe PLR sur la proposition du Conseil communal est la suivante : Le bénéfice budgété est d'environ CHF 434'000. Cependant, l'analyse historique (2021-2024) de la Commission financière montre un écart moyen de plus de CHF 690 000 entre le budget et les comptes réels. En conséquence, le bénéfice réel pour 2026 pourrait approcher le million de francs, ce qui est considéré comme un effort fiscal inacceptable et disproportionné à demander à la population.

Ce problème est attribué à un manque de planification stratégique, car aucun programme de législature n'a été élaboré malgré une demande du groupe PLR, ce qui aurait permis d'anticiper et de hiérarchiser les décisions. Il est souligné qu'une part croissante des charges provient de transferts décidés au niveau cantonal, sur lesquels la marge de manœuvre communale est limitée. Il propose d'intensifier l'action politique auprès des autorités cantonales, via l'association des communes, pour freiner l'augmentation des charges de transfert.

La proposition de la Commission financière est présentée comme une alternative plus responsable qui renforce les finances, inclut des économies et permet une réévaluation de la situation en 2027.

Le groupe PLR conclut qu'investir dans l'avenir implique de préserver le pouvoir d'achat, la compétitivité locale et la confiance des citoyens, et invite donc le Conseil général à soutenir la proposition de la Commission financière.

M. Nelson Baechler, groupe la Gauche Plurielle, déconstruit l'argument selon lequel les impôts augmentent constamment, rappelant qu'il y a eu des baisses par le passé, notamment lors de la fusion communale, et que des impôts plus bas pour les entreprises ont un impact sur les impôts des particuliers.

Il reconnaît que la hausse d'impôts proposée sera difficile pour tous les citoyens, y compris ceux de gauche qui la soutiennent, mais la considère comme une décision responsable. "Si l'on ne passe pas à la caisse maintenant, on va juste passer à la caisse plus fort après."

L'augmentation est qualifiée de "brutale" car une augmentation progressive n'a pas été décidée l'année précédente. L'analogie du "sparadrap" est utilisée pour justifier la nécessité de prendre une mesure décisive et rapide plutôt que de laisser la situation se détériorer.

L'argument selon lequel les budgets sont systématiquement plus positifs que prévu est rejeté comme une base de planification financière risquée. "Est-ce que c'est là-dessus qu'on a envie de jouer les finances communales ? Pour moi, pas personnellement."

Le report de la hausse d'impôts est présenté comme une solution qui aggraverait la situation structurelle : la population et les charges augmenteraient, des charges seraient reportées, et la marge de manœuvre future serait réduite. M. Baechler salue le courage du Conseil communal pour avoir pris une décision impopulaire en année électorale et remercie la Commission financière pour son travail, bien qu'il ne soit pas d'accord avec sa solution.

Il réfute l'idée que la proposition de la Commission financière soit un compromis, arguant que le vrai compromis est celui du Conseil communal après les coupes et baisses d'impôts passées.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques, cela n'étant pas le cas, il invite le Conseil général à passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent l'augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%** telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent l'augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **78% à 85%** telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le résultat des votes est de 24 oui, 24 non et 0 abstention. Ce résultat présentant une égalité, la voix du Président prime. Dès lors, l'augmentation du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 78% à 85% est de ce fait acceptée.

M. Eric Brasey, groupe PLR désire s'exprimer après le résultat de ce vote. Ce qui prime dans la politique, c'est la collégialité. Il estime que si l'on fait partie d'une Commission et que l'on se met d'accord, je pense qu'il faut accepter la collégialité. C'est donc triste d'en arriver à ce stade-là.

7. Modification du taux de la contribution immobilière de 1.5% à 2.5%

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, qui présente le message du Conseil communal :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation la modification du taux en vigueur de la contribution immobilière de 1.5% à 2.5% de la valeur fiscale de l'immeuble.

1. Introduction

Les personnes physiques et morales inscrites au registre foncier comme propriétaires ou usufruitiers d'un immeuble sont soumis à la contribution immobilière. Cet impôt est généralement calculé sur la valeur totale de l'immeuble, donc sans en soustraire des dettes dont il pourrait être grevé. L'immeuble est imposé au lieu où il se trouve, sans considération de l'endroit où est domicilié le propriétaire.

La fusion de 2016 a permis d'établir un taux pour la contribution immobilière de 1.5%, ce qui représentait le statu quo pour le village de Domdidier et une baisse de 0.5% pour les villages de Dompierre, Léchelles et Russy.

En 2024, la contribution immobilière encaissée se montait à CHF 1'632'90, soit environ 9.4% de la totalité des impôts communaux perçus. Une valeur de 1% de la contribution immobilière représente l'encaissement d'un montant d'un peu plus de CHF 1 mio.

La contribution immobilière est perçue auprès de 1'600 contribuables physiques ainsi que 110 sociétés ou « personnes morales ». La part prélevée auprès des sociétés ou personnes morales atteint les CHF 618'000, soit 37% du total de la taxe.



2. Base légale

La Loi sur les finances communales (LFCo) consacre à son article 20, alinéa 1, la règle primordiale selon laquelle le budget du compte de résultats doit être équilibré. Son alinéa 2 prévoit que les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier. Ces règles sont toutefois complétées par une exception (art. 20 al. 33 LFCo) définissant les conditions qui doivent être réunies pour déroger exceptionnellement à la règle principale de l'équilibre financier. En l'occurrence, l'article 20, alinéa 3, définit à quelles conditions un excédent de charges peut exceptionnellement être admis : à savoir seulement si le capital propre non affecté permet d'absorber complètement cet excédent. Cette dérogation au principe de l'équilibre a été proposée par le législateur cantonal pour assouplir, dans des cas exceptionnels, le principe de l'équilibre strict, tenant compte du fait qu'une Commune peut avoir des raisons légitimes de prévoir un excédent de charges, pour autant qu'elle dispose du capital propre non affecté au moins pour le même montant.

En outre, hormis les aspects d'équilibre financier, l'endettement est une donnée fondamentale pour le pilotage financier d'une collectivité. C'est d'ailleurs le motif pour lequel la LFCo met un garde-fou à un endettement illimité en prévoyant à l'alinéa 1 de l'article 22 LFCo que l'augmentation des capitaux de tiers résultant de l'activité d'investissement doit être limitée.

L'endettement ne doit intervenir que dans les activités d'investissement, et non dans le financement des activités d'exploitation (ou de fonctionnement), ce qui est mis en évidence dans la formulation. La limitation de l'endettement a été déterminée par la LFCo en utilisant deux indicateurs : à savoir le taux d'endettement net et le degré d'autofinancement. Si le taux d'endettement net est égal ou supérieur à 200%, le degré d'autofinancement doit atteindre 80%.

La loi sur les impôts communaux « LCo » prévoit notamment dans son article 13 un plafonnement à l'autonomie communale, il stipule en effet que le taux de la contribution immobilière ne peut dépasser les 3‰.

3. Risques financiers identifiés

Le Conseil communal identifie les risques suivants :

- a. Manque des liquidités à court terme pour financer le fonctionnement communal ;
- b. Possibles difficultés d'obtenir de nouveaux emprunts auprès des instituts bancaires ;
- c. Diminution conséquente de la fortune communale (capital propre) à moyen terme et augmentation de la dette ;
- d. Problème pour financer les prochains investissements à moyen terme à cause d'un manque de capacité / d'une impossibilité d'autofinancement. Si la Commune n'arrive pas à dégager de la trésorerie pour financer les investissements futurs.

Les causes de cette situation financière sont expliquées dans le « Rapport financier 2026 ».

4. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal propose une augmentation de la modification du taux en vigueur de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble.

Cette augmentation, doit permettre d'atteindre une situation proche de l'équilibre dans les budgets jusqu'en 2030. Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 permettra d'autofinancer les investissements selon la stratégie financière adoptée par le Conseil communal. Les projections permettraient de garantir une situation stable jusqu'en 2029.

Le Conseil communal a opté pour une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales et pour une augmentation de la contribution immobilière. La combinaison de ces deux leviers, ajoutée à la limitation des investissements à CHF 1 mio par année ainsi qu'à la réduction des charges et prestations communales, est la plus équitable à son sens car elle permet de lisser l'effort demandé sur



le plus grand nombre d'administrés. En effet, une partie importante des revenus de la contribution immobilière provient de sociétés.

Ces dernières bénéficient, de manière indirecte, de nouvelles prestations mises à disposition par la Commune comme la nouvelle ligne de bus qui dessert la zone industrielle ou la nouvelle signalétique de cette même zone qui sera prochainement mise en place. De plus, l'augmentation de la contribution immobilière permet aussi de faire participer les propriétaires de bâtiments n'habitant pas la Commune de Belmont-Broye.

5. Impacts

Une augmentation de 0.1‰ de l'impôt sur la contribution immobilière engendre une augmentation des recettes de CHF 108'000. L'augmentation des revenus de la commune est donc estimée à CHF 1'080'000.

6. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter l'augmentation de la modification du taux en vigueur de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre f, et alinéa 2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les propositions de modifications des coefficients et taux d'impôts et fait rapport au Conseil général pour lui donner son préavis sous l'angle financier.

Le Conseil communal propose une augmentation du taux de la contribution immobilière de **1.5‰ à 2.5‰** de la valeur fiscale de l'immeuble.

Selon les explications figurant dans son rapport concernant le plan financier 2026-2030, la Commission financière recommande d'opter pour une augmentation plus modérée de la contribution immobilière en la faisant passer de 1.5‰ à 2.0‰.

Cette proposition résulte d'une analyse globale, laquelle intègre une augmentation du taux d'impôt de 0.78% à 0.82%, ainsi que des mesures d'économies supplémentaires de CHF 215'000.

En conséquence, la Commission financière émet un préavis négatif sur la proposition du Conseil communal et préconise de fixer la contribution immobilière à **2.0‰** de la valeur fiscale de l'immeuble.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou amendements.

M. Alexandre Jordan, groupe UDC Indépendants, UDF indique que nous ne pouvons pas soutenir cette augmentation de la contribution immobilière car elle repose sur un impôt fantôme, arbitraire dans son principe, profondément injuste dans ses effets. Cet impôt est souvent justifié par des prestations communales telles que l'éclairage public ou le déneigement. Or, dans plusieurs quartiers de notre commune, et c'est également le cas pour certains d'entre vous, ces prestations n'existent tout simplement pas. Il n'y a ni éclairage public, ni déneigement. On demande donc à certains citoyens de payer davantage pour des prestations qu'ils ne reçoivent pas.

L'argument central annoncé par le Conseil communal est que les entreprises paieront davantage. Mais les chiffres montrent une autre réalité. Aujourd'hui, près de deux tiers de la contribution immobilière sont payés par les personnes physiques et ce rapport ne changera pas avec l'augmentation proposée. Autrement dit, ce sont avant tout les habitants propriétaires qui supporteront cette hausse. On ne taxe ici ni un revenu, ni un bénéfice, ni une capacité contributrice. On taxe un statut, celui d'être propriétaire.

Or, être propriétaire ne signifie pas être riche. Une personne âgée, avec un revenu modeste peut être propriétaire de son logement, tandis qu'une personne disposant de hauts revenus peut être locataire et ne pas contribuer en rien à cet impôt.

Si demain, nous introduisons une taxe arbitraire, qui concernait uniquement les locataires, cela ferait scandale - et à juste titre. Le raisonnement est pourtant exactement le même. Enfin, il convient de rappeler l'ampleur de la mesure. Passer de 1.5‰ à 2.5‰, c'est une augmentation de plus de 65%, sans lien clairement établi avec l'évolution des charges communales.

Ce choix n'est ni équilibré, ni équitable. C'est un impôt de facilité, politiquement discret mais, socialement profondément injuste. Nous vous demandons dès lors de ne pas soutenir cette augmentation ou le cas échéant, de suivre la proposition de la Commission financière. Je vous remercie.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MBB. Relever la contribution immobilière est-ce le bon bras de levier ?

En préparant cette séance, le groupe MBB, dans sa quasi-totalité pense qu'au vu de la situation, nous devons trouver des mesures fortes face aux charges de transfert qui augmentent. 1,6 millions entre 2021 et 2025, des liquidités qui manquent nécessitant des emprunts pour faire tourner le ménage communal. Cela est autant absurde que non pérenne.

Utiliser le capital propre pour financer les investissements ne ferait que repousser cette échéance. C'est pourquoi le choix d'augmenter la contribution immobilière nous paraît une solution équitable afin de répartir les recettes fiscales à consentir le plus largement possible. Avec cette solution, nous allons faire participer les personnes morales oui, ainsi que toutes les personnes physiques et les usufruitiers d'un immeuble qui habitent ou non la Commune.

C'est pourquoi le groupe MBB propose d'accepter la proposition d'augmenter le taux de la contribution immobilière de 1 ‰, ceci afin d'avoir un poumon de 3-4 ans qui permettra aux futurs élus de mettre en place une politique budgétaire plus saine.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques, cela n'étant pas le cas, il invite le Conseil général à passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble telle que présentée par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le résultat des votes est de 24 oui, 24 non et 0 abstention. Ce résultat présentant une égalité, la voix du Président prime. Dès lors, l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.5‰ de la valeur fiscale de l'immeuble est de ce fait acceptée.

M. Eric Pauchard, groupe PLR : nous avons vu les résultats, je dirais 3 choses, la première à la personne de la Commission financière qui a brisé la collégialité. Ensuite j'aimerais que chacun dans cette salle se rende bien compte de ce que l'on a voté ce soir. Nous parlons de taux d'impôt, de pourcentage mais avant de venir, j'ai contacté quelques amis dans la commune.

Ce sont des familles avec des enfants à charge, j'ai pris comme modèle des familles de 4 personnes 2 enfants et 2 adultes et qui sont également propriétaires immobiliers. Avez-vous une idée de la charge supplémentaire pour l'année 2026 ? En moyenne, cela sera CHF 600 de charges supplémentaires sans les impôts. En général, une famille avec deux enfants à charge, nécessite que les deux parents travaillent. Ces derniers ont de la peine à trouver des solutions de garde, ont des frais de garde



monstrueux. Ils vont devoir payer en moyenne entre CHF 1'000 et 1'500 supplémentaires par année. Bravo.

Mme Magaly Barbey, groupe Le Centre voulait juste remercier les 2 Conseillers communaux qui viennent de quitter la salle pendant l'intervention d'un Conseiller général pour le respect.

M. Le Président propose une pause de 10 minutes avant de prendre les autres points à l'ordre du jour.

8. Budgets 2026

M. le Président reprend les débats et après avoir vérifié que tout le monde est présent, il indique que la séance va continuer directement avec le point 8.1 – Budget de résultats 2026. En préambule, il passe la parole à M. Fabrice Currat pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, remercie le Conseil général pour la confiance en la stratégie du Conseil communal. Il remercie également la Commission financière, mon propos a peut-être été mal pris, l'idée n'était pas de dire que la Commission financière n'effectue pas son travail, elle effectue son travail. C'était une question sur la mission, j'ai aussi dû encaisser de M. Dany Chardonnens du fait qu'en passant sur notre stratégie dans l'ordre du jour, cela voulait dire que nous aurions dû passer par-dessus les 6 mois de travail du Conseil communal et pour la deuxième intervention, de M. Ivan Thévoz, j'ai aussi dû encaisser. Je tenais juste à dire les choses.

Pour le budget 2026, en ce qui concerne le budget de résultats, nous avons dans la 3^{ème} et 4^{ème} mesure, nous verrons plus tard la mesure dans le budget des investissements avec la limitation à 1 million de francs. Nous avons mis ici différentes mesures avec une symétrie des sacrifices, avec différents chapitres qui sont touchés. Nous verrons cela chapitre par chapitre, les éléments qui seront pris en compte et les éléments qui seront pris en compte ainsi que les éléments importants qui seront relevés.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, M. Albert Pauchard, Syndic, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, le 17 novembre et le 2 décembre 2025 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget de résultats 2026. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de ces séances.

1. Commentaires généraux

La Commission financière constate que le budget de fonctionnement 2026 présente un bénéfice de CHF 434'380.00, alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 1'790'550,00, soit une différence de CHF 2'224'930,00.

Depuis la fusion en 2016, l'augmentation de la population (+31%), les investissements (environ 29 mio CHF) et les amortissements et intérêts y relatifs pèsent sur le budget et ont fait croître les charges financières. Les charges de transfert quant à elles représentent près de 59% des charges du budget, avec une hausse attendue (de 5,2 mio CHF en 2021 à 9 mio CHF en 2030).

L'analyse détaillée du budget 2026 a notamment permis de constater une augmentation importante des charges dans le chapitre « Prévoyance sociale » (CHF +518'245.00), dont l'augmentation est expliquée par la suppression du régime transitoire de prise en charge par le canton de la part communale aux PC (prestations complémentaires) AVS/AI, et dans le chapitre « Transports et télécommunication » (CHF +204'750.00), expliquée par l'augmentation de la part payée par les

communes pour le financement du trafic régional de voyageurs (la participation des communes passe de 45% à 50%).

A eux seuls, ces deux chapitres représentent une augmentation de CHF 722'995.00 par rapport au budget 2025.

	Budget 2026	Budget 2025	Variation
Prévoyance sociale	4 366 680.00	3 848 435.00	518 245.00
Trafic et télécommunication	1 485 090.00	1 280 340.00	204 750.00
			722 995.00

À fiscalité et prestations égales, notre commune afficherait des déficits annuels croissants dès 2026, ce qui affecterait de manière significative sa marge d'autofinancement, laquelle deviendrait même négative à partir de 2027, et augmenterait, par conséquent, son endettement. Ces tendances sont illustrées dans le tableau figurant à la page 8 du rapport financier.

C'est pourquoi le Conseil Communal propose d'accroître les produits (augmentation du taux d'imposition de 7 points (de 78% à 85%, + CHF 1.2 mio) et de la contribution immobilière de 1 point (1,5‰ à 2.5‰, + CHF 1 mio), de limiter les investissements (plafonnement à CHF 1 moi / an) et les charges communales (économie de CHF 261'265 en 2026) afin d'éviter des déficits prévisionnels atteignant (~2,2 mio CHF en 2026, 5,2 mio CHF en 2030).

Concernant les mesures d'économies de CHF 261'265.00 adoptées par le Conseil communal qui sont listées à la page 38 du rapport financier, celles-ci sont vues d'un bon œil par la Commission financière. En effet, bien qu'il s'agisse de mesures douloureuses, celles-ci sont néanmoins nécessaires pour assainir la situation financière.

Au sujet de l'augmentation du taux d'impôt et de la contribution immobilière, la Commission financière partage le point de vue du Conseil communal selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures. Toutefois, la hausse d'impôt ainsi que celle de la contribution immobilière telles que proposées par le Conseil communal vont engendrer un bénéfice prévisionnel de CHF 434'800.00. Au vu de l'écart moyen constaté ces dernières années entre les comptes et le budget, comme illustré à la page 2 du préavis de la Commission financière sur le plan financier 2026-2030, il est probable que le bénéfice réel 2026 soit proche de CHF 1'000'000 si les propositions du Conseil communal sont adoptées.

La Commission financière propose une augmentation plus modérée du taux d'impôt à **82%** et de la contribution immobilière à **2.0‰**. Si les prévisions semblent montrer que de nouvelles augmentations pourraient s'avérer nécessaires, la Commission financière est d'avis qu'il est préférable de procéder par étape étant donné que les prévisions à l'horizon 2030 vont évoluer et les projets d'investissement au niveau régional comme l'EMS à Estavayer ou la réfection du CO à Estavayer ont souvent tendance à être retardés.

Comme mentionné dans le préavis sur le plan financier, ces propositions sont accompagnées de mesures d'économies pour un montant de CHF 215'000 qui sont listées dans le tableau ci-dessous :

	Budget 2026	Proposition commission financière	Différence
2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports	39 600.00	31 600.00	8 000.00
3420.3140.00 Entretien des places publiques	43 000.00	18 000.00	25 000.00
6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)	127 000.00	100 000.00	27 000.00
7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages	180 000.00	100 000.00	80 000.00
7690.3132.00 Honoraires démarches encourag.instal.photovoltaiques	5 000.00	0.00	5 000.00
7710.3143.00 Frais d'entretien, divers	34 000.00	14 000.00	20 000.00
8506.3636.01 Jubilé de la Fusion	30 000.00	10 000.00	20 000.00
9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles	41 700.00	11 700.00	30 000.00
			215 000.00
9100.4000.00 Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale	13 318 000.00	12 848 000.00	470 000.00
9100.4000.30 Impôt sur prestations en capital	251 000.00	242 000.00	9 000.00
9100.4001.00 Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale	884 000.00	852 000.00	32 000.00
9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale	945 000.00	912 000.00	33 000.00
9100.4011.00 Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale	104 000.00	101 000.00	3 000.00
			547 000.00
9101.4021.00 Contributions immobilières	2 717 000.00	2 173 000.00	544 000.00
			544 000.00

Ainsi, le déficit projeté serait de CHF **-441'620.00** :

Résultat Budget 2026 selon proposition Conseil communal	434 380.00
Différence de recettes fiscales entre impôt à 85% et 82%	-547 000.00
Différence de recettes fiscales entre contribution immobilière à 2.5‰ et 2.0‰	-544 000.00
Mesures d'économies	215 000.00
Résultat Budget 2026 selon proposition Commission financière	-441 620.00

Ce déficit est admis puisque le capital propre non-affecté permet de l'absorber selon l'article 20 alinéa 3 LFCo. En effet, le capital propre non-affecté était de CHF 19'474'275.16 au 31.12.2024.

Concernant les coûts du personnel, le tableau figurant à la page 21 du rapport financier 2026 permet de constater que les coûts sont stables par rapport au budget 2025. A noter que le budget 2026 n'intègre pas d'augmentation de palier, ni de progression (coût de la vie) et que Conseil communal se déterminera en fonction des décisions de décembre du Conseil d'Etat puisque la commune suit la politique salariale cantonale.

S'agissant des recettes fiscales, il n'est pas pertinent de comparer le budget 2026 avec le budget 2025 et les comptes 2024 puisque le taux d'impôt, de même que la contribution immobilière, ne sont pas les mêmes.

Comme le rapport financier 2026 contient de nombreuses informations, la Commission financière s'est concentrée prioritairement, dans son analyse des différents chapitres, sur les points qui n'y figurent pas.

M. le Président demande s'il y a encore des remarques de la part du Conseil général.

Intervention de **M. Sylvain Egger**, groupe MBB :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous sommes réunis ce soir pour voter un budget difficile. Un budget contraint. Un budget dans lequel, après augmentation d'impôts et contribution immobilière, on nous propose encore plus de CHF 260'000 de coupes.

Mais permettez-moi de poser une question simple : sommes-nous en train de faire les bons efforts, au bon endroit ? Regardons ces coupes de manière honnête. Une grande partie touche les étudiants, les apprentis, les sociétés locales, le sport, la culture, les prestations aux employés communaux. Bref, directement celles et ceux qui font vivre Belmont-Broye.



Et soyons clairs : ces coupes ne régleront **aucun problème structurel**. Elles ne stopperont ni la hausse des charges, ni les déficits à venir, ni l'augmentation de l'endettement. En revanche, leur impact est immédiat. Très concret. Très humain. Et pour quel résultat ? Pour des économies marginales, insignifiantes à l'échelle d'un budget de 28 millions.

On se trompe de cible.

Pendant ce temps, **les vrais moteurs de la dérive financière** sont ailleurs. Dans les charges de transfert et les associations intercommunales, qui représentent près de 77 % de notre budget. Derrière ceci, se cachent, des thèmes connus :

- démographie galopante ;
- vieillissement de la population ;
- coûts de la santé ;
- formation.

Pourtant, je souhaiterais m'attarder sur un autre aspect, trop souvent absent du débat — et à tort. Les normes, directives, exigences toujours plus lourdes, complexes, coûteuses. Aujourd'hui, construire, rénover ou faire fonctionner une école, une salle de sport, un EMS, coûte deux, trois, quatre fois plus cher dans le public qu'ailleurs. Et pas nécessairement parce que l'on fait mieux, mais parce que l'on empile des exigences surfaces, volumes, accessibilité, feu, sécurité, ventilation, confort, équipements spéciaux, services spéciaux et j'en passe. Avec, finalement, un sentiment très clair : **une absence totale de proportion entre le risque, le besoin, le bénéfice... et le coût.**

Et ces décisions ne s'arrêtent pas à l'inauguration. Elles génèrent ensuite des coûts de fonctionnement, d'amortissements, de charges financières, de personnel, de maintenance que les communes **assument seules, année après année.**

Et aujourd'hui, on nous propose de compenser cela en coupant dans les abonnements de transports publics, dans la **bibliothèque**, dans le **sport**, dans la **culture**. **Ce n'est pas la bonne cible.** Oui, il faut assainir mais, pas en affaiblissant le lien social, pas en pénalisant les jeunes, les aînés, pas en décourageant l'engagement citoyen. Le problème est systémique et il doit être **traité là où il naît**. J'en appelle à ce que nous prenions ce sujet à bras-le-corps, ensemble, avec notre **exécutif**, nos **députés** et nos **partenaires régionaux**.

Parce que tant que nous n'oserons pas remettre en question ce qui rend nos projets inutilement chers, nous continuerons à demander des sacrifices là où ils font le plus mal et rapportent le moins. C'est pour cela, que le groupe MBB, à une large majorité, propose d'accepter le budget 2026, tout en défendant des ajustements qui ne ciblent pas directement les citoyens.

Des propositions concrètes seront présentées par mes collègues lors de l'examen des chapitres à venir. Avant de demander toujours plus d'efforts aux citoyens, commençons par remettre en question ce qui rend nos charges inutilement chères.

Intervention de **M. Nicolas Bugnon**, groupe la Gauche Plurielle :

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues Conseillers généraux,

Ce soir, nous devons tous nous mettre en face des habitants de notre commune. Ce vote sur une augmentation d'impôts est évidemment difficile pour tout le monde. Personne ne souhaite une telle situation, mais en tant qu'élus, nous devons prendre nos responsabilités.

Maintenant, le budget 2026 demande malgré tous des sacrifices. La Gauche plurielle en est consciente et avec toute sa responsabilité, elle en acceptera un bon nombre afin d'alléger les charges. Cela dit, nous observons des propositions de coupes complètement anecdotiques au niveau financier, qui seront dévastatrices pour la vie sociale et pour la jeunesse de nos villages, qui mises bout à bout, vont faire mourir toute vie dans nos villages. Nous ne pouvons pas laisser faire cela, d'autant plus que ces coupes

ne règlent absolument rien de la situation financière. On ne vote pas que des chiffres ce soir. On vote des réalités.

Nous avons la chance d'avoir une activité riche dans la Commune par l'existence de sociétés sportives et culturelles. On apprécie tous de rencontrer les gens du village lors de fêtes organisées par ces sociétés. On est bien contents que nos enfants, garçons et filles, puissent pratiquer un sport, comme le foot, la danse hip-hop ou le tennis plutôt que d'être scotchés sur leurs écrans. On est bien contents que la fête de l'école donne la chance à nos petits de se produire une première fois sur scène. On est bien contents que la bibliothèque travaille pour offrir des animations alternatives aux écrans et mette en avant la lecture pour permettre aux enfants de se développer. On est bien contents que nos anciens de plus en plus seuls dans leurs apparts, aient la possibilité de quelques contacts humains minimaux. Ces exemples, c'est quand ils ne seront plus là qu'on se dira « ah, c'est dommage, c'était quand même bien, pourquoi trouve-t-on plus personne pour rejoindre les comités des sociétés ? Pourquoi y'a plus ? ». C'est nous qui formons une vision ce soir dans ce domaine.

En sanctionnant les efforts d'un conseil des parents qu'on risque simplement de démotiver, en tuant toute activité pour les jeunes en enlevant les subventions aux sociétés locales, en réduisant les activités scolaires et culturelles, on va non seulement enlever le peu de moyens aux gens qui s'engagent, mais aussi simplement les démotiver de le faire.

Car oui, en tant qu'élus, notre rôle est de donner les impulsions, et de reconnaître tous les efforts fournis par la société civile, au risque que tout s'éteigne. Gouverner, c'est prévoir. Prévoir une politique qui permette que dans 10 ans, il y ait encore de la vie dans notre commune, prévoir que des perspectives existent encore pour nos enfants, prévoir que les habitants aient encore envie de s'engager pour la communauté, que ce soit au niveau associatif ou au niveau politique.

Vouloir couper certaines dépenses qui permettent cette vie et qui permettent à la jeunesse de se développer, est une vision à très court terme. On détruirait en un soir ce que ces générations de nos prédécesseurs ont bâti pour permettre une société qui va au-delà du boulot-écrans-dodo. Est-ce ce modèle que vous souhaitez atteindre : boulot-écrans-dodo ?

Alors surtout, ne justifiez pas vos votes concernant ces dépenses par le vœu de vouloir sauver la situation financière. Il s'agit de quelques milliers de francs à gauche et à droite. Ce ne sont pas ceux-ci qui sauvent la situation. On le voit aujourd'hui même, les quelques coupes de l'année passée, n'ont absolument rien changé à la situation financière. Tout ce qu'elles engendrent pour les habitants de Belmont-Broye, c'est de perdre sur tous les tableaux : une augmentation d'impôt inéluctable et la suppression de tous les services de vie sociale dans nos villages.

Pour concrétiser cette vision, des propositions seront faites dans différents postes budgétaires, afin d'éviter le démantèlement de la vie sociale dans la commune. Nous vous invitons à considérer les effets de certaines propositions de coupes et à voter le maintien des budgets qui permettront à notre commune de garder une vie énergique et une dynamique positive qui donne des perspectives pour la vie de tous nos villages.

En vous remerciant pour votre attention,

8.1 Budget de résultats 2026

M. le Président indique que nous allons maintenant passer à travers ce budget de résultats, chapitre par chapitre avec un vote à la fin de chaque chapitre ainsi qu'un vote final. Afin de faciliter les votes, il précise qu'en cas de proposition de modification dans les comptes d'un chapitre, les propositions seront débattues selon l'ordre croissant des numéros de comptes.

Chapitre 0 – Administration générale

Y-a-t-il des remarques ou amendements pour le chapitre 0 – Administration générale ?



M. Fabrice Currat pour le Conseil communal, énumère les différentes coupes effectuées pour le chapitre 0, à savoir :

0110.3000.99 Autres charges du CG :

- Réduction du nombre de verrées d'après-conseil général à une seule : - **CHF 900**
- Proposition du bureau du Conseil général pour l'acquisition d'un système de décompte électronique des voix pour **CHF 5'000**

0120.3099.00 Autres charges du CC :

- Réduction de diverses charges du Conseil communal : - **CHF 2'600**

0220.3099.00 Autres charges du Personnel :

- Réduction de diverses prestations au Personnel communal : - **CHF 7'800**

0220.3636.00 Contributions bénévoles et dons : - **CHF 5'000**

- Réduction de charges : les dons à diverses sociétés, selon les demandes reçues par la Commune, sont supprimés

01 Législatif et exécutif / 011 Législatif

0110.3099.00 Autres charges C.G (Repas-excursions-form. -cadeaux)

M. Sylvain Egger, groupe MBB, estime cette coupe budgétaire totalement inacceptable pour des gens qui s'engagent, qui travaillent durement. Simplement pour leur offrir à la fin d'un Conseil général un moment d'échanges un peu plus sain que celui qui est parfois de mise pendant une séance. Il propose de conserver le montant de CHF 8'200 pour ce compte.

M. Nelson Baechler, groupe la Gauche Plurielle, nous sommes d'accord avec la proposition du groupe MBB, ce n'est pas la meilleure idée que d'économiser sur le Conseil général. En revanche, comme déjà défendu il y a 2 ou 3 ans, je ne suis pas convaincu de dépenser CHF 5'000 pour un système de vote électronique soit indispensable, surtout maintenant où l'on vient de voter pour une augmentation d'impôts. J'estime que l'on peut s'en passer. Il y a bien d'autres communes qui ne disposent pas de vote électronique. Le jour où les finances iront mieux pourquoi pas. Il propose donc un montant de CHF 3'200 pour ce compte.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

La Commission financière propose de garder le budget inchangé (CHF 7'300) et de maintenir les verrées après chaque Conseil général. Elle donne également un préavis positif pour le système de vote électronique.

Intervention de **M. Axel Bise**, groupe PLR, qui a fait partie du groupe de travail pour l'achat d'un système de vote électronique :

1. Préambule

Actuellement, les votes au Conseil général se font à main levée. Ceux-ci sont alors comptés par les scrutateurs puis compilés manuellement. Le décompte des voix n'est pas réalisé si une majorité évidente est constatée. Au besoin, le Président demande un comptage des voix et, en cas de doute sur le résultat, demande un deuxième vote.

Dans la pratique, nous avons tous constaté que des erreurs de comptage se produisent régulièrement, ce qui a pour conséquence de devoir procéder à un nouveau vote, engendrant une perte de temps et démontrant une manière de faire quelque peu obsolète en 2025.

Dans le but d'améliorer la fluidité du processus de votation lors de des séances du Conseil général, le Bureau propose l'introduction du vote électronique. Cette initiative vise à rendre la procédure de vote plus rapide et transparente.

Pour ce faire, un groupe de travail composé de 3 membres du Bureau, Alexandre JORDAN, Sylvain EGGER et Axel BISE, a été mis sur pied afin d'évaluer cette possibilité.



Le groupe de travail a approché le Service des communes (Scom) qui a fourni certains renseignements sur la manière de procéder et les bases légales. De plus, il leur a été conseillé de prendre contact avec la commune de Marly, laquelle avait acquis un système de vote électronique en 2022 (fournisseur hollandais IVS Interactiv Voting System). Une présentation de leur produit avec démonstration a eu lieu au sein de cette administration. Voici le bilan :

- Système autonome (non fixe) fonctionnant dans tous types de salles de réunions sans connexion internet.
- Dispositif avec des boîtiers (télécommandes) sans fil
- Vote électronique de manière nominative ou anonyme, avec garantie de confidentialité
- Coût raisonnable avec identification claire des frais d'acquisition, de maintenance et d'utilisation
- Système simple, efficace, fiable, de qualité, durable et ergonomique

2. Bases légales

La Loi sur les communes prévoit (art. 45a LCo) la possibilité pour les communes qui le souhaitent d'introduire le vote électronique, de même qu'il en fixe certaines modalités.

¹ *Les communes souhaitant introduire le vote électronique au conseil général le prévoient dans un règlement de portée générale, qui en définit les modalités dans les limites de la présente loi.*

² *Les membres du conseil général expriment personnellement leurs votes par « oui » « non » « abstention ». Le système de vote électronique compte et enregistre les votes émis.*

³ *Le vote nominal des membres du conseil général et le résultat général du vote (nombres de « oui » « non » « abstentions ») sont affichés sur support électronique. Le président confirme oralement le résultat général du vote.*

⁴ *Les votes des membres du conseil général et le résultat général du vote sont consignés dans le procès-verbal des séances du conseil général. Les données de vote électroniques peuvent être effacées après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.*

⁵ *Si le système électronique est défaillant, le vote a lieu à main levée, sous réserve d'une demande de scrutin secret.*

⁶ *Le vote au scrutin secret a toujours lieu selon la procédure prévue à l'article 45.*

Le Règlement d'organisation du Conseil général (ROCG) adopté lors de la séance du 22 septembre 2025 prévoit déjà, à l'art. 48, que le Conseil général peut introduire le vote électronique.

¹ *Le Conseil général, sur proposition du Conseil communal, peut décider d'introduire le vote électronique.*

² *Le cas échéant, les modalités en seront fixées dans une directive ou un règlement d'application.*

Une adaptation des attributions des scrutateurs (art. 19 ROCG / 22 septembre 2025) doit être complétée comme suit :

¹ *Les scrutateurs-trices contrôlent la concordance de la liste de présence avec l'assistance de la salle.*

² *Ils-elles contrôlent les urnes, délivrent et recueillent les bulletins de vote et en font le dépouillement.*

³ *Ils-elles comptent les suffrages lors des votes à main levée.*

⁴ *Ils-elles communiquent au / à la président-e le résultat des votes et des élections.*

⁵ *Le-la président-e peut faire appel aux scrutateurs-trices suppléants-es pour assister les scrutateurs-trices.*

⁶ *Les dispositions relatives au vote électronique demeurent réservées. (nouveau)*

3. Système de vote électronique



La solution proposée repose sur un système simple d'utilisation tant pour les conseillers que le bureau. Le travail des scrutateurs serait ainsi plus aisé et précis.

Le système ne nécessite qu'un ordinateur portable, des télécommandes et une antenne fonctionnant par ondes radio. Dès lors, il peut être installé dans n'importe quelle salle. Toutes les données sont stockées en local sur l'ordinateur utilisé par le bureau et restent accessibles en tout temps.

Le relai entre les télécommandes et l'ordinateur utilisé se fait via ondes radio. Il est ainsi plus sécurisé qu'un système utilisant le wifi (internet) parce que non-accessible facilement à distance. De plus, d'éventuels problèmes de réseau ou des smartphones des conseillers sont exclus.

En se basant sur l'évaluation de la Commune de Marly ainsi que sur différents systèmes disponibles sur le marché, le Bureau a porté son choix sur la solution de la société IVS (Interactiv Voting System).

Bien entendu, la solution d'un système via wifi (internet) a été évaluée. Comme expliqué plus haut, cette idée a rapidement été écartée étant donné qu'elle n'apportait pas les garanties nécessaires en termes d'hébergement/stockage des données et des aspects sécuritaires.

En cas d'acceptation, et comme mentionné à l'art. 48 ROCG (version 22.09.2025), une directive d'application ou un règlement précisera les responsabilités, les modalités et le déroulement des séances ainsi que le processus d'utilisation.

4. Arguments

La mise en place d'un système de vote électronique a pour but principal d'améliorer/de professionnaliser le système de comptage actuel et ainsi gagner en fiabilité des résultats avec une plus grande transparence.

Le gain de temps

Le fait d'éviter le comptage manuel des votes, le calcul des résultats et leur transmission à la présidence doit amener à un gain de temps. En particulier, le système évite le recomptage des voix lors de résultats incertains. Toutefois, en cas d'intentions de vote claires, il faut tout de même passer par le vote électronique.

La fiabilité des résultats

Les résultats issus du vote électronique sont fiables du fait qu'ils ne reposent pas sur des dénombrements de voix et des calculs manuels. Il n'en demeure pas moins que des biais peuvent découler d'erreurs sur le choix du bouton de vote ou de vote hors du délai accordé.

La transparence

S'il permet le dénombrement des voix, le système actuel de vote à main levée ne permet pas de récolter et de rendre publique les votes individuels. Avec la mise en œuvre du vote électronique, les votes des membres doivent être affichés en séance (art. 45a, al.3 LCo), de même qu'ils doivent être consignés dans le procès-verbal (art. 45a, al.4 LCo).

A noter que le vote électronique n'est pas possible pour les élections ni pour les votes à bulletin secret.

Références : Nyon, Ville et canton de Zoug, canton de Schaffhouse, Ville de St-Gall, Pratteln, Marly ainsi que diverses sociétés ou organisations privées pour des assemblées générales.

5. Coûts et financement

Les coûts liés à l'introduction du vote électronique, selon l'offre d'IVS, est de EUR 4'195.00, soit environ **CHF 3'900.00**, hors taxes et frais d'envoi (*aucun frais annuel d'utilisation ou de maintenance*).

Cela comprend le matériel suivant :



- Logiciel
- Station de base
- 55 télécommandes (dont 5 de réserves)

Pour l'utilisation du logiciel, il est nécessaire d'utiliser un ordinateur de l'Administration communale dédié aux séances du Conseil général.

L'acquisition du système de vote électronique sera financée par le biais du compte 010.3099.00 (autres charges du Conseil général).

6. Préavis du Bureau du Conseil général

A vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil général propose à la majorité (1 voix contre) de mettre en place et d'acquérir un système de vote électronique tel que présenté ci-dessus. En cas d'acceptation, l'entrée en vigueur est fixée, au plus tard, pour la 1^{ère} séance 2026.



M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements ?

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0110.3099.00 à CHF 7'300 avec le vote électronique mais sans la verrée tel que présenté par le Conseil communal et validé par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0110.3099.00 CHF 7'300 avec le vote électronique mais sans la verrée tel que présenté par le Conseil communal et validé par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

La proposition du Conseil communal d'un montant de CHF 7'300 qui comprend le vote électronique mais sans la verrée du Conseil général.

La proposition du Conseil communal est refusée par 6 oui, 41 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0110.3099.00 CHF 8'200 avec verrée et le vote électronique tel que présenté par le groupe MBB de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0110.3099.00 CHF 8'200 avec verrée et le vote électronique tel que présenté par le groupe MBB de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

La proposition du groupe MBB est acceptée par à la majorité évidente.

0110.3101.00 Votations - élections (matériel-port-divers)

La Commission financière indique que ce compte contient un montant de CHF 5'000.00 pour l'achat d'un nouveau scanner (Kodak S2085f) qui est justifié par une révision importante de la loi sur l'exercice des droits politiques (1er juillet 2026). Un changement majeur concerne l'introduction du bulletin électoral officiel unique pour toutes les élections majoritaires (Conseil communal, Préfet, Conseil d'Etat et Conseil des Etats).

0120.3099.00 Autres charges C.C. (Repas-excursions-form. cadeaux)

M. Olivier Fischer, groupe MBB, l'économie proposée par le Conseil communal est de CHF 6'600, il n'est pas sain d'économiser des sommes négligeables pouvant engendrer un impact négatif sur l'état des équipes ou sur la formation continue du personnel. Cette économie peut entraîner des répercussions négatives à long terme, il propose de garder le même budget qu'en 2025 soit CHF 11'400 au lieu de CHF 8'800 proposé par le Conseil communal.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC-Indépendants-UDF. Nous venons de voter une monstre augmentation d'impôts pour la population et que faisons-nous maintenant, ligne par ligne. Nous rajoutons des montants pour la 4^{ème} augmentation qui aura lieu prochainement. Il faut être raisonnable quand nous n'avons pas d'argent, nous ne pouvons pas dépenser. Je ne sais pas comment vous faites pour gérer vos finances mais en ce qui me concerne, si je n'ai pas d'argent pour faire une dépense, je ne le fais pas. Vous allez arriver avec 25 propositions pour augmenter les charges et l'on met déjà le pied à l'étrier pour la 4^{ème} augmentation quand on voit ce qui va nous arriver ces prochaines années. J'aimerais quand même que les élus de gauche aient un peu plus de respect pour la population. Cela suffit ! La population est déjà touchée par des taxes, par des assurances, par l'électricité, tout augmente. Si cela était votre propre argent, est-ce que vous le dépenseriez si vous n'aviez pas les moyens de le faire.

M. Sylvain Egger, groupe MBB, répond à la dernière phrase de M. Rimaz, en tant qu'entreprise et travaillant dans le domaine des RH, c'est justement en traitant bien nos employés surtout en période de crise que l'on va pouvoir sortir la tête de l'eau et améliorer la motivation. Nous parlons là des employés communaux, sans aller dans le détail, il faut garder cette équipe motivée et d'autres propositions que l'on va faire, les étudiants, les sportifs. Il faut que l'on garde ces équipes, ces gens, ces personnes, ces familles engagées avec un certain sourire.

Parce que l'on va déjà leur augmenter les impôts, la contribution immobilière et si finalement on augment de tous les côtés sans parler de l'inflation. Nos coupes, comme vous le dite cela ajoute certaines petites sommes dans le budget mais cela a le but de diminuer la charge de ces personnes.

M. Jean-Luc Rimaz constate que l'on prend d'un côté et que l'on veut donner de l'autre et je prends note que vous faites les premiers pas pour précipiter la 4^{ème} augmentation qui viendra dans 2 ou 3 ans.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3099.00 à CHF 8'800.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3099.00 à CHF 8'800.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0120.3099.00 d'un montant de CHF 8'800.00, tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 27 oui, 20 non et 1 abstention.

0120.3199.00 Autres charges d'exploitation (personnes externes +div.)

M. Olivier Fischer, groupe MBB la proposition du Conseil communal est d'économiser CHF 1'500 sur ce compte et pour les mêmes raisons que mon intervention précédente, il propose de garder le même budget qu'en 2025 soit CHF 8'500 au lieu de CHF 7'000 proposé par le Conseil communal.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3199.00 CH 7'00.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 0120.3199.00 d'un montant de CHF 7'000.00 tel que présenté par le Conseil communal accepté par 32 oui, 16 non et 0 abstention.

02 Services généraux / 022 Services généraux, autres

0220.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)

M. Olivier Fischer, groupe MBB, indique que le Conseil communal propose de supprimer la sortie du personnel communal avec un montant total de CHF 7'700 au budget pour ce compte. La cohésion des équipes du personnel communal me semble prioritaire dans la qualité du travail accompli, les sorties du personnel et les activités extra professionnelles favorise la stabilité du personnel. Il propose de garder le même budget qu'en 2025 soit CHF 15'500 au lieu de CHF 7'700 proposé par le Conseil communal.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3099.00 CHF 7'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3099.00 CHF 7'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3099.00 d'un montant de CHF 7'700.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 24 oui, 23 non et 1 abstention.

0220.3130.05 Prestation de services de tiers - DIGI-FR :

La Commission financière indique que l'augmentation par rapport au budget 2025 est justifiée par l'arrêt de la participation cantonale. Néanmoins, l'offre devrait également être plus étendue pour les communes.

0220.3133.00 Charges pour l'informatique (hébergement...)

La Commission financière indique que l'augmentation par rapport au budget 2025 s'explique par l'ajustement des prix appliqués par le fournisseur actuel. Les communes étaient auparavant hébergées par le Service de l'informatique et des télécommunications (SiTel). Après l'arrêt de ce service, un appel d'offres a été lancé et le prestataire retenu proposait l'offre la plus avantageuse. Le fait de travailler avec un seul fournisseur assurant à la fois l'hébergement et les prestations « métier » simplifie la gestion et permet de résoudre plus efficacement d'éventuels problèmes, sans que les prestataires ne se rejettent la responsabilité. La Commission financière sollicite néanmoins le Conseil Communal de prospecter pour un nouveau prestataire de services en 2027.

0290.3144.01 Etudes et améliorations énergétiques

Mme Désirée Thalmann, groupe la Gauche Plurielle et Présidente de la Commission de l'énergie, indique que la Commune de Belmont-Broye est sensible depuis longtemps aux questions énergétiques. A ce titre, elle est par exemple labellisée Cité de l'énergie depuis 2019 et recertifié en 2024.

Dans le but de poursuivre cette démarche de la façon la plus efficace et cohérente possible, c'est important de poursuivre la collaboration d'accompagnement énergie avec Effiteam. M. Lehmann connaît bien notre Commune. Il a une vue globale de nos points forts et des faiblesses à suivre et améliorer.

Les points importants de son mandat :

- Participation active à 4 séances par année de la commission de l'énergie, en coordination avec le/la président/e de la commission
- Suivi des projets en cours, traitement des demandes et réponse aux questions, information proactive de la commune :
- Optimisation des réglages dans les bâtiments communaux
- Négociations avec groupe E pour le CAD et autres, il vient de négocier une baisse de puissance avec une diminution de frais annuels de CHF 8'000. Actuellement, il y a l'élaboration d'une analyse fine des besoins réels des différents bâtiments en collaboration avec le service technique. Négociation et résolution de problèmes de régulation de chaleur (trop élevé) avec groupe E.

Pour une cohérence et continuation sur le chemin de la transition énergétique il est important de maintenir ce mandat au moins la première année de la prochaine législature. La Gauche Plurielle propose un montant de CHF 5'400 au lieu de zéro proposé par le Conseil communal.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0290.3144.01 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0290.3144.01 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 0290.3144.01 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité évidente.

Plus aucune remarque n'étant posée, le Conseil général passe maintenant au vote du chapitre 0 avec la modification demandée du groupe MBB.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 0 – Administration générale de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 0 – Administration générale de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Chapitre 0 - Administration générale est accepté avec les modifications demandées par 48 oui, 0 non et 0 abstention. Les charges se montent dès lors à CHF 2'432'940.00 et les revenus à CHF 63'500.00 qui donnent un solde de CHF 2'410'220.00.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Chapitre 1 – Ordre et sécurité, défense est accepté par 48 oui, 0 non et 0 abstention. Les charges



se montent dès lors à CHF 444'900.00 et les revenus à CHF 196'600.00.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal :

2300.3637.00 Participation aux abonnements

- Suppression de la prestation : la participation aux abonnements de transports publics pour les apprentis et étudiants tombera dès 2026-27. Un montant de CHF 20'000 est prévu pour rembourser le solde des abonnements de 2025-26. Pour le budget 2026, la réduction se monte à - CHF 80'000

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

21 Scolarité obligatoire / 217 Bâtiments scolaires et halles

2170.3120.00 Frais d'électricité et eau : écoles et halles :

Avec la pose des panneaux solaires sur la salle de sports à Domdidier, une baisse des coûts des frais d'électricité est probable dès 2026. Le budget 2027 sera adapté en fonction des résultats 2026.

2170.3144.01 Entretien et rénov. bâtiments des halles de sports

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 39'600,00 à CHF 31'600,00 soit une baisse de 20% environ, estimant qu'un potentiel d'économies existent dans ce compte.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2170.3144.01 CHF 39'600 et que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2170.3144.01 CHF 39'600 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 2170.3144.01 d'un montant de CHF 39'600.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2170.3144.01 CHF 31'600 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2170.3144.01 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 2170.3144.01 d'un montant de CHF 31'600 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 33 oui, 11 non et 4 abstentions.

218 Accueil du jour

La Commission financière indique que l'amélioration marquée par rapport aux comptes 2024 (CHF 68'200,00 pour le budget 2026 et CHF 176'287.57 aux comptes 2024) s'explique principalement grâce à un meilleur ratio « éducatrice / élèves » et à l'augmentation de la participation financière des parents.

219 Scolarité obligatoire

2190.3000.00 Jetons et frais du conseil des parents

La Commission financière indique que le conseil des parents se rencontrent 15 fois par année. La Commission financière recommande une optimisation de la structure afin de diminuer le nombre de



séances.

2190.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)

M. Olivier Fischer, groupe MBB, informe que la proposition d'économie du Conseil communal est de CHF 500 et que pour les mêmes raisons que lors de mes interventions précédentes, il propose de garder le même budget qu'en 2025, soit CHF 500 au lieu de zéro proposé par le Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2190.3099.00 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2190.3099.00 à zéro tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 2190.3099.00 à zéro tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 25 oui, 21 non et 2 abstentions.

22 Ecoles spécialisées / 230 Formation professionnelle initiale

2300.3637.00 Participation sur abonnements et divers

La Commission financière indique que la Commune arrêtera de participer financièrement aux abonnements en 2026 (CHF -80'000,00 par rapport au budget 2025). A noter que cette prestation est rare dans les autres communes. Le montant résiduel de CHF 20'000,00 est prévu pour les remboursements individuels restants en 2025-2026 étant donné que les étudiants et apprentis peuvent en faire la demande au début ou à la fin de l'année scolaire.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

M. Johann Pury, groupe MBB : Cette subvention est un soutien direct aux familles, familles à qui l'on demande déjà beaucoup d'efforts financiers et cela ne va pas s'arranger avec le budget 2026. Ce budget de CHF 100'000, bien qu'important représente moins de 0,3% des charges du budget communal mais il peut représenter une part bien plus importante du budget de certaines familles. Même si cette subvention est un cas particulier comme mentionné dans le rapport pour la commune de Belmont-Broye, elle représente une solidarité communale accrue envers les 255 bénéficiaires. Au vu de ces éléments, nous demandons de maintenir le montant de CHF 100'000 au budget 2026.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2300.3637.00 d'un montant de CHF 20'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2300.3637.00 d'un montant de CHF 20'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 2300.3637.00 d'un montant de CHF 20'000.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité.

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 2 – Formation de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 2 – Formation de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 2 – Formation est accepté à la majorité évidente. Les charges se montent dès lors à CHF 8'938'630.00 et les revenus à CHF 264'100.00.



Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal :

3210.4250.00 : Abo. Adultes, étudiants AVS

- Augmentation du prix de l'abonnement pour la bibliothèque de CHF 25 à CHF 35 /an pour les adultes

3220.3636.00 : Subv. aux sociétés à but culturel et 3410.3636.00 : Subv. aux stés sportives

- Réduction de CHF 500 à CHF 250 de la subvention annuelle aux sociétés culturelles et sportives :
- CHF 20'200

32 Culture, autres

3210.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeau-dépl.)

M. Nicolas Bugnon, groupe la Gauche Plurielle, **Mme Stéphanie Streingruber**, groupe MBB :

Nous intervenons ensemble en faveur de la bibliothèque. Certains n'utilisent peut-être pas cet établissement, mais apprenez qu'une bibliothèque, c'est un investissement pour l'avenir de nos enfants et de notre commune. Il est prouvé que l'utilisation d'une bibliothèque favorise la réussite des études et élargit les intérêts de ses utilisateurs. De plus, en ces temps où l'on fustige les écrans qui sont partout, la bibliothèque œuvre à offrir une alternative.

Nous avons pu remarquer des coupes certes anecdotiques, mais qui préteritent son fonctionnement. Premièrement, concernant la proposition d'augmenter la cotisation adulte de 25.- à 35.-. Nous vous proposons de refuser cette idée pour la simple raison suivante. La bibliothèque n'est pas un grand investissement dans le budget communal, mais si l'on veut le rentabiliser, l'objectif est d'augmenter son utilisation, d'augmenter le nombre de gens qui se rendent à la bibliothèque.

Comme tout entrepreneur, on comprendra facilement qu'en augmentant le prix, on perdra forcément des gens qui ne voudront pas payer cette augmentation. Le budget prévoit CHF 300 de recettes supplémentaires grâce à cette augmentation, mais par ces pertes d'abonnés qu'il y aura forcément, ce n'est pas CHF 300 qu'on gagnera, mais, on perdra tellement d'abonnés qu'on aura une différence négative, et on sera comme on dit, pomme avec le bourg.

Etant moi-même actif dans le domaine, je peux vous assurer que la tendance générale dans les bibliothèques est d'aller vers la gratuité. Avenches offre un service gratuit. Cousset demande 25.- comme Domdidier à l'heure actuelle.

Ayons un peu d'ambition pour cette bibliothèque et évitons de lui dicter un modèle intenable. L'objectif est d'augmenter son utilisation, alors gardons les frais d'abonnements raisonnables et laissons-là se développer, ou au moins ne pas perdre les lecteurs qu'elle a déjà à cause d'une mesure inutile !

Nous vous proposons de garder le compte 3210.4250.00 Abonnements adultes, étudiants, AVS à hauteur de CHF 1'600 et ainsi garder les cotisations adultes à CHF 25.

En plus de ça, quelques coupes ont aussi été prévues au niveau du fonctionnement, qui n'étaient même pas relevées dans le rapport financier, tellement leur hauteur est anecdotique. Mais pour la bibliothèque, ce sont des coupes qui empêchent le fonctionnement !

La bibliothèque, pour rester attractive, doit renouveler sa collection de livres petit à petit. Le budget du Conseil communal propose de couper dans les frais d'équipement, passant de CHF 1'500 à CHF 500, une coupe de 66% du budget d'équipement. Ce n'est pas tenable. Idem pour le matériel de bureau, une coupe de CHF 1'500 à CHF 500 ! L'équipement des livres et notamment la plastification est essentiel pour assurer leur durabilité. La bibliothèque ne pourra simplement pas fonctionner avec un budget amputé de 2/3 dans ce domaine.



Nous vous proposons donc de garder les budgets identiques à 2025 dans les lignes 3210.3100.00 Matériel bureau/mobilier et 3210.3100.01 Frais équipement, et donc de les laisser à CHF 1'500 au lieu des CHF 500 proposés.

Il faut savoir que la bibliothèque fonctionne grâce à une dizaine de personnes, la plupart engagée à de très faibles taux de travail. Pour assurer un travail de qualité auprès des enfants, pour leur transmettre l'envie de lire et de découvrir la richesse des mots, les animatrices donnent de leur temps et effectuent bénévolement une partie de leur tâche.

Convaincues que l'amour des livres est important et indispensable au bon développement des jeunes et afin d'assurer un service de qualité auprès des lecteurs de toute génération confondue, nous vous proposons de garder également un minimum de formation possible pour ces personnes et de maintenir le compte 3210.3099.00 Autres charges du personnel (formation-recrutement) à hauteur de CHF 1'000 au lieu des CHF 500 proposés.

Pour terminer, nous voudrions rappeler que la bibliothèque était une association il y a encore 1 année, qu'elle détenait un capital de CHF 6'000 que la Commune a encaissé. Il est indécent aujourd'hui de venir couper son budget.

La bibliothèque est un des derniers endroits qui lutte contre les écrans et pour une information éclairée, merci à vous de soutenir son bon fonctionnement.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 500 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 500 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 20 oui, 28 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 1000 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 1'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3099.00 d'un montant de CHF 1'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 33 oui, 15 non et 0 abstention.

3210.3100.00 Matériel bureau/mobilier et divers

Le groupe MBB et la Gauche Plurielle proposent CHF 1'500 au lieu de CHF 500 proposé par le Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.



Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.
Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3100.00 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 29 oui, 19 non et 0 abstention.

3210.3100.01 Frais équipement

Le groupe MBB et la Gauche Plurielle proposent CHF 1'500 au lieu de CHF 500 proposé par le Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 500.00 tel présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 500.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3100.01 d'un montant de CHF 1'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 33 oui, 15 non et 0 abstention.

3210.4250.00 Abo. Adultes, étudiants AVS (bibliothèque)

Le groupe MBB et la Gauche Plurielle proposent un produit de CHF 1'600 au lieu de CHF 1'900 proposé par le Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Une Conseillère générale est sortie de la salle juste avant le vote. **Le Président** rappelle qu'il ne faut pas quitter la salle pendant un vote. Le vote se poursuit tout de même.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'900.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'900.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.4250.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 20 oui, 27 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'600.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de

CHF 1'600.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges. Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.4250.00 d'un montant de CHF 1'600.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 29 oui, 18 non et 0 abstention.

3220.3636.00 Subvention sociétés culturelles

Mme Marina Dubey, groupe MBB :

Chères conseillères générales, chers conseillers généraux,

Vous êtes toutes et tous ici ce soir, ce qui prouve que vous faites partie des personnes qui s'investissent pour leurs villages, en l'occurrence pour leur commune. Mais vous n'êtes pas les seuls.

Des dizaines d'autres personnes de tous nos villages s'investissent de tout cœur tout au long de l'année pour organiser diverses manifestations ou activités, et, ensemble, contribuent très largement à ce que notre commune ne soit pas constituée de cités dortoir mais bien de villages, vivants, accueillants, dynamiques. Et tous nos habitants en profitent.

Néanmoins, il n'est pas toujours facile d'être membre d'une société villageoise, surtout ces dernières années. Les motivations s'essouffent, il devient plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir, à travailler gratuitement, à prendre de leur temps le soir ou les week-ends. Mais malgré tout, nos sociétés sont toujours là, elles se battent toujours pour continuer.

Dans ce contexte-là, le Conseil communal nous propose de réduire de moitié les subventions allouées aux sociétés à but culturel (compte 3220.3636.00) et aux sociétés sportives (compte 3410.3636.00), pour passer de CHF 500 à CHF 250 par société. Mettez-vous un instant à la place de ces gens qui travaillent tout au long de l'année avec comme seul salaire la reconnaissance des villageois, ces gens qui travaillent sans compter et souvent toujours plus.

Voulons-nous leur dire que le Conseil général ne trouve pas leur travail assez important et qu'il vaut la moitié moins qu'autrefois ? Quel message donnons-nous là à nos sociétés, aux poumons de nos villages ? Je vous invite à y réfléchir sérieusement. Economiser, oui, malheureusement, il le faut. Mais au détriment de nos sociétés et de notre vie villageoise ? Non.

Je souhaite donc faire deux propositions au Conseil général ce soir, qui sont donc de garder des budgets équivalents à 2025 en octroyant des subventions de 500CHF aux sociétés à but culturel et aux sociétés sportives :

- Je propose donc d'augmenter le budget du compte 3220.3636.00 Subventions aux sociétés à but culturel à CHF 33'000.
- Je propose également d'augmenter le budget du compte 3410.3636.00 Subventions aux sociétés sportives à CHF 33'500.

Dans le souci de garder des villages vivants, dynamiques, sportifs, je vous encourage vivement à soutenir ces deux propositions.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

M. Nicolas Bugnon, groupe la Gauche Plurielle :

Comme expliqué dans notre introduction, la vie villageoise et la cohésion des habitants repose en grande partie sur les sociétés locales, sportives et culturelles. Nous avons la chance à Belmont-Broye de compter sur un bon nombre de sociétés, et c'est sans doute aussi dû à une politique qui a favorisé cela jusqu'ici.

On peut croire que leur existence va de soi, mais rien n'est plus fragile. L'engagement des bénévoles est aujourd'hui plus en péril que jamais. On sait bien tous combien il est parfois difficile de recruter du monde dans un comité. Si on veut de la formation dans ces sociétés, il faut aussi des gens pour la faire. On sera bien malin le jour où les sociétés ne se renouvellent plus.



La commune se doit garder cette politique pour montrer son soutien à ces sociétés. L'investissement en vaut 10x la peine en termes de retours. Favorisons cette vie dynamique qui nous est propre. La perte d'un club de foot, comme on a pu le voir à Léchelles, ou de toute autre société, est un pas de plus vers une société lobotomisée devant les écrans.

Alors, pour garder une vie dans nos villages, nous vous proposons de maintenir le budget 3220.3636.00 Subv. aux sociétés à but culturel à l'identique des années précédentes et d'augmenter la proposition du Conseil communal de 9'400.-, passant de 23'600.- à 33'000, pour garder le soutien communal à ces sociétés. De même, nous ferons la même proposition au point 3410.3636.00 Subv. aux stés sportives.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 23'600 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 23'600 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3220.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 23 oui, 25 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 33'000 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3220.3636.00 CHF 33'000 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3220.3636.00 d'un montant de CHF 33'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 26 oui, 21 non et 1 abstention.

3290.3636.00 Réceptions org. par la commune (Fête Nat. + divers)

Mme Iwana Ducry, groupe MBB, intervient dans le but d'exprimer leur position concernant le budget des réceptions organisées par la Commune. Nous soutenons la proposition du Conseil communal visant à plafonner les dépenses de la fête nationale à 8'000 CHF. En revanche, il nous paraît essentiel de maintenir les aides de 3'000 CHF accordées aux autres manifestations.

Comme cela a déjà été évoqué, nous privilégions la cohésion sociale et l'esprit de village, qui constituent des éléments fondamentaux de la vie communale, plutôt que des économies marginales dont l'impact financier est limité mais dont les conséquences négatives sur la dynamique villageoise sont bien réelles. Ces manifestations participent pleinement au lien social, à l'engagement associatif et à la qualité de vie de nos habitants.

Dans ce contexte, et au nom d'une majorité du MBB, nous proposons l'adoption d'un budget global de 15'000 CHF, permettant de concilier une gestion financière responsable avec le maintien d'un soutien adéquat à la vie associative et communautaire du village.

Número	Budget 26	Budget 25	Ecart
3290.3636.00 Réceptions org. par la Commune	12'000	21'000	-9'000
Fête Nationale	8'000	18'000	-10'000
Comptoir	4'000	0	4'000
Autres manifestations	0	3'000	-3'000

Comme en 2025, le Conseil communal octroiera un montant à la société locale qui organisera la fête nationale. Les Services communaux épauleront logistiquement la société et il sera demandé à cette dernière de respecter un cahier des charges simple. Comme tous les 2 ans, la Commune organisera l'apéritif d'ouverture du Comptoir belmontois à Domdidier. Dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose de réduire son soutien financier.

3290.3636.0 0	Réception s organisée s par la Commune	Réduction du budget	CHF 18'300.0 0	CHF 12'000.0 0	CHF 6'000.0 0	CHF 15'000.0 0
------------------	--	---------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3290.3636.00 CHF 12'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3290.3636.00 CHF 12'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3290.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 27 oui, 21 non et 0 abstention.

3291.3636.00 Commission culturelle (manifest.)

Mme Aline Guillet, groupe MBB, membre de la commission culturelle :

Nous prenons ensemble la parole avec le groupe La Gauche Plurielle pour défendre le budget de la Commission culturelle, point 3291.3636.00.

Le Conseil communal propose de couper 5900.- par rapport à l'année passée. Tout d'abord, je tiens à relever, pour celles et ceux qui seraient passer trop vite sur cette ligne, que derrière ces charges de 60'000.-, il y a également 40'000.- de retour en recette, notamment grâce à la vente des billets de spectacle, au parrainage et aux petites entrées de la buvette lors de l'Aulahop.

Donc il s'agit d'un investissement concret de 20'000.- pour des manifestations culturelles qui rassemblent nos concitoyennes et concitoyens. Spectacles, salons de Modeste, fête multiculturelle, fête de la musique, conférences, sont des lieux d'échanges où les habitants de Belmont-Broye se rencontrent, créent du lien, partagent des points de vue. La culture ouvre l'esprit, permet de se faire une opinion sur un sujet, de donner son avis, d'exprimer ses goûts. N'est-ce pas là un point essentiel au bon fonctionnement de notre société et pour la cohésion sociale ? Nous donnons la possibilité à la population de pouvoir participer à tout cela à 2 pas de chez eux !

Les membres de la Commission culturelles donnent énormément de leur temps, et avec enthousiasme d'ailleurs, pour organiser, mettre en place, faire de la publicité pour toucher tout le monde. Savez-vous par exemple que l'impression d'un tout-ménage à 3000 ex, (à l'imprimerie de Domdidier bien sûr,) et sa distribution par la poste coûte au total env. 1000.-. Si nous coupons encore le budget, nous devons faire des choix, communiquer uniquement via les réseaux et exclure une partie de la population ?

impensable ! Ne plus « offrir » de manifestations gratuites comme les salons de Modeste ou des conférences, quel dommage !

Aux vues de la situation financière, nous avons fait le choix d'augmenter les impôts pour toutes les Belmontoises et Belmontois. Mais essayons en parallèle de continuer à offrir un service culturel de qualité. Et pour cela, au nom également d'une majorité du MBB, nous proposons un budget de 60'000.-, pour les manifestations de la commission culturelle, avec une coupe de 1200.- par rapport à 2025, un geste symbolique d'économie, mais qui reste supportable.

Merci pour votre attention et votre soutien à la culture !

M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche plurielle :

La Commission culturelle est un organe qui organise une activité intense pour la population et réfléchit à la vie villageoise tout au long de l'année. Durant les 5 ans passés, ses membres n'ont pas compté leurs heures, mais avec satisfaction, car le succès est à chaque fois au rendez-vous. Visite de château rénové dans la commune, conférence sur la cybersécurité, soirée de rencontre au Salons de Modeste, et j'en passe. Finalement, 4 sentiers culturels seront bientôt inaugurés qui ressortiront tout ce qui fait l'identité de nos villages, leur histoire comme leur richesse actuelle. Un projet titanesque pour un budget minime. Des sponsors ont même été trouvés pour pouvoir le financer. Cette Commission participe énormément au sentiment d'appartenance créé dans notre commune et elle doit pouvoir continuer.

Durant les 5 ans passés, la salle de spectacle Aulahop a été un projet important et le souhait est effectivement de faire perdurer cette aventure qui fait rayonner Belmont-Broye au-delà de l'Arbogne et du Chandon. Mais il n'a jamais été question de ne faire plus que cela !

Il faut comprendre qu'il s'agit de la différence charge/recette qui permet à la commission de fonctionner : et les coupes ont déjà été très conséquentes ! L'année passée, la proposition de coupe faite en direct lors du Conseil, a réduit la somme à disposition de près de 20%, ceci sur la seule voix prépondérante du président, puisqu'une égalité était comptée. Couper encore 6000.- à cette commission, revient à l'empêcher de travailler, ou ne lui permettre de réaliser que la saison de l'Aulahop. Est-ce cela que vous souhaitez de la part de cette commission ? Ce ne sont en tout cas pas ses objectifs. Elle doit œuvrer pour la cohésion entre les villages, pour garder vivant nos identités locales. Durant les deux dernières années, elle a travaillé à révéler toute la richesse historique dans le cadre du sentier culturel. Tout ce matériel ne demande désormais qu'à être révélé aux habitants qui s'émerveilleront d'apprendre l'histoire de leurs villages et les histoires incroyables lors d'événements qui rassembleront les habitants autour de leur identité villageoise.

Nous vous demandons de permettre à la Commission culturelle d'accomplir ses missions à l'avenir et d'accepter un retour au budget de dépenses du compte 3291.3636.00 Commission culturelle (Manifestations) à hauteur de 60'000.-, donc une augmentation de 4'700.- par rapport à la proposition du Conseil communal, pour rester à l'état du budget 2025, moins 1'200.- pour participer à l'effort.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 55'300 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 55'300 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3291.3636.00 d'un montant de CHF 55'300 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 22 oui, 26 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 60'000 tel que présenté par le groupe MBB et Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3291.3636.00 CHF 60'000 tel que présenté par le groupe MBB et Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.



Abstention ?

Le Budget pour le compte 3291.3636.00 d'un montant de CHF 60'000.00 tel que présenté par le groupe MBB et Gauche Plurielle est accepté par 28 oui, 20 non et 0 abstention.

34 Sport et loisirs

341 Sport

3410.3636.00 Subvention sociétés locales

Mme Marina Dubey, groupe MBB : Dans la continuité de mon intervention concernant le soutien aux sociétés locales propose un montant de CHF 33'500 au lieu de CHF 22'700 proposé par le Conseil communal.

M. Nicolas Bugnon, La Gauche Plurielle : Pour les mêmes raisons déjà évoquées, je vous propose d'accepter cette proposition.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou amendements.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 22'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 22'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le résultat présentant une égalité, la voix du Président prime. Le Budget pour le compte 3410.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 24 oui, 24 non (+1) et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 33'500 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3410.3636.00 CHF 33'500 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3410.3636.00 d'un montant de CHF 33'500.00 tel que présenté par le groupe MBB et la Gauche Plurielle est accepté par 27 oui, 20 non et 1 abstention.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

342 Loisirs

3420.3140.00 Entretien des places publiques :

Comme il demeure une grande incertitude liée à la mise en place de la crèche à Dompierre en 2026, la Commission financière propose la suppression du budget prévu pour l'aménagement des accès en gravier, l'éclairage et le déplacement des arbres. Le Conseil Communal pourra demander un crédit supplémentaire si besoin (CHF 15'000) en 2026.

En outre, la Commission financière propose de réparer les bancs existants sans en ajouter de nouveaux et de diminuer ainsi le budget prévu à cet effet de 50% (CHF 20'000 à CHF 10'000).

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques, questions, propositions ?

Le Groupe MBB suit la proposition de la Commission financière. Le budget prévoit CHF 43'000 mais il a retenu que dans le message du Conseil communal sur le sujet de la nouvelle crèche lors de la séance du 22 septembre 2025, il est écrit que la construction du bâtiment et ses aménagements sont financés par Little Green House ainsi que l'entretien des locaux. Dès lors, pourquoi l'aménagement d'un chemin d'accès équipé d'un éclairage revient à la charge de la Commune, la crèche pourra déjà



bénéficier de la place de jeux et du terrain de sports qui ont été financés par la Commune. Je rejoins la proposition de la Commission financière pour réduire le budget de ce poste à CHF 18'000.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, rappelle que, comme M. Currat l'a précisé, c'est vraiment l'enveloppe budgétaire qui est voté et non le contenu, à savoir que va-t-on faire de l'argent qui est comptabilisé sous ce poste. Pour la crèche, effectivement les aménagements extérieurs autour de la crèche, dans la zone de la crèche, sont à la charge de Little Green House. Cependant, pour relier l'espace communal à l'espace de la crèche, il y a un petit bout de chemin où nous devons assurer l'accès. Aujourd'hui, à droite du bâtiment, il y a un accès en terre qu'il va falloir adapter pour assurer un accès direct sur les parkings. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis cette demande dans le budget.

Le permis de construire va très certainement arriver cette année, et la construction sera effectuée très vraisemblablement en 2026. C'est pour cela que nous avons mis ce montant au budget 2026 et ne pas revenir avec des demandes de crédits supplémentaires pendant l'année. Ce n'est pas l'accès autour du bâtiment qui est ici concerné, mais bien celui destiné à relier le parking à la crèche.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 43'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 43'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3420.3140.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 18'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3420.3140.00 CHF 18'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3420.3140.00 d'un montant de CHF 18'000.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs est accepté à la majorité évidente. Les charges se montent dès lors à CHF 464'900.00 et les revenus à CHF 56'790.00.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.



M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ? Ce qui n'est pas le cas.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 4 – Santé de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 4 – Santé de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Chapitre 4 - Santé est accepté à la majorité évidente. Les charges se montent dès lors à CHF 2'957'570.00 et les revenus à CHF 15'000.00.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal :

5220.3636.00 Prestations complémentaires AI et 5320.3631.00 Prestations complémentaires AVS

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte de nouvelles charges sur la commune pour **CHF 513'770**

5350.3637.00 Soutien aux seniors

- Mise en place d'une conciergerie sociale en partenariat avec Pro Senectute (projet-pilote) : **CHF 20'000**
- Réduction de prestations en contrepartie, soit la fête des nonagénaires et de la subvention aux dîners des aîné.es qui seront soutenus en alternance, une année sur deux, avec la balade gourmande des seniors : - **CHF 23'000**

5350.3637.01 Seniors +

- Réduction de diverses prestations du concept Seniors + : - **CHF 9'200**

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

52 Invalidité / 522 Prestations complémentaire AI

5220.3631.00 Participation au financement des prestations compl. – AI

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AI par le Canton. 25% de ces dépenses (CHF 215'280) sont dorénavant imputées à la Commune

53 Vieillesse et survivants / 532 Prestations complémentaire AVS

5320.3631.00 Participation au financement des prestations compl. – AVS"

Dans le cadre des mesures PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le régime transitoire de prise en charge des prestations communales AVS par le Canton. 25% de ces dépenses (CHF 298'490) sont dorénavant imputées à la Commune.

53 Vieillesse et survivants / 535 Prestations de vieillesse

5350.3637.00 Soutien aux seniors (repas, nonagénaires, divers

Mme Cindy Chassot, groupe Le Centre et Présidente de la Commission Seniors : Je m'exprime aujourd'hui en tant que membre de la Commission seniors, mais aussi comme citoyenne préoccupée par l'avenir du lien social dans nos villages. Le soutien aux seniors n'est pas un luxe : c'est une responsabilité collective et la reconnaissance élémentaire envers celles et ceux qui ont construit Belmont-Broye avant nous.

Le budget présenté pour 2026 prévoit des coupes importantes :

- suppression de la reconnaissance aux nonagénaires ;
- réduction du cadeau de fin d'année ;
- baisse des moyens pour les moments de convivialité.

Ces événements ne sont pourtant pas de simples dépenses festives : ils luttent contre l'isolement,



maintiennent le lien intergénérationnel et rappellent à nos aînés qu'ils comptent pour leur commune.

J'aimerais aussi rappeler l'importance du concierge social, projet pilote essentiel pour accompagner les plus âgés dans leurs démarches, favoriser leur autonomie et leur permettre de rester chez eux plus longtemps. À terme, c'est une action qui améliore leur qualité de vie et génère des économies en retardant les entrées en EMS. Ce projet pilote représente une avancée importante pour notre commune.

Mais il ne peut se substituer aux moments de convivialité et de reconnaissance que nous offrons à nos aînés. Ces actions sont complémentaires : l'une répond à des besoins pratiques et d'autonomie au quotidien, l'autre renforce le lien social et la place des seniors dans la communauté.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons maintenir l'apéritif des nonagénaires. Ce moment n'est pas une simple collation : c'est un geste de reconnaissance envers celles et ceux qui ont construit notre commune.

Consciente des contraintes financières, la Commission seniors propose déjà :

- un cadeau réduit au strict minimum (un bouquet, une bouteille, ...) ;
- une collation simplifiée ;
- une limitation du nombre de participants.

Concernant le repas des aînés, organisé ces derniers jours dans nos villages, chacun peut constater à quel point il est attendu. Traditionnellement porté par les sociétés locales, il renforce les liens, la solidarité et l'esprit de communauté.

Pour maintenir ces deux prestations essentielles, la Commission Seniors propose :

5350.3637.00 Soutien aux seniors (repas, nonagénaires, divers)

Augmenter le budget à CHF 38'200, soit CHF 17'000 de plus que proposé par le Conseil communal afin de financer le repas des aînés (CHF 15'000) et l'apéritif des nonagénaires (CHF 2'000).

CHF 17'000, c'est un montant raisonnable au regard du budget communal, mais c'est un investissement humain immense. En soutenant nos seniors aujourd'hui, nous renforçons la cohésion de nos communautés et prévenons des coûts bien plus élevés demain. Je vous invite donc à soutenir cette augmentation pour préserver des prestations simples, mais essentielles, et pour affirmer clairement que dans notre commune, nos seniors ne sont pas une charge, mais une richesse.

M. Blaise Longchamp, groupe PLR, : Ce poste prévoit la suppression de la réception des nonagénaires, la subvention au repas des seniors et une diminution du cadeau de fin d'année à nos aînés, tout en inscrivant en même temps un montant de CHF 20'000 pour un projet pilote de conciergerie sociale avec Pro Senectute. Le groupe PLR souhaite être très clair sur ce point. L'argent destiné aux aînés doit rester prioritairement au bénéfice direct des aînés. Supprimer ou réduire des intentions symboliques mais importantes comme les réceptions de fin d'année et les cadeaux en période de hausse des impôts pour financer un projet pilote dont l'impact et la pérennité ne sont pas encore démontrés envoie un mauvais signal à une population particulièrement sensible et respectée dans notre Commune. Nous ne remettons pas en cause le travail de Pro Senectute, ni l'intérêt potentiel d'un tel projet à long terme mais dans le contexte actuel, ce projet pilote peut être reporté et que les prestations existantes en faveur des aînés doivent être maintenues. Nous demandons donc que les CHF 20'000 prévus pour ce projet pilote soit tout simplement attribués comme suit : CHF 5'000 pour la réception des nonagénaires / CHF 13'000 pour les subventions aux sociétés pour le repas de aînés / CHF 2'000 + les CHF 1'200 déjà budgétisé pour le cadeau des aînés. Soit un montant total de CHF 21'200.

Mme Rachel Rose Baechler, groupe La Gauche Plurielle : Il y a deux semaines, dans cette même salle, nous avons servi le repas des aînés de Domdidier. 163 citoyens de plus de 70 ans étaient au rendez-vous.

Parmi eux, des jeunes retraités, des vieux copains, des couples... Mais également des personnes seules et des personnes malades. Et ce ne sont pas des inconnus : tous ces aînés représentent pour nous des



connaissances, des parents, des grands-parents, et ils ont tous contribué à construire la société dans laquelle nous évoluons aujourd'hui. Nous leur devons beaucoup, il est primordial de ne pas l'oublier.

Pour beaucoup de nos aînés, il s'agit d'un événement précieux : c'est la grande sortie de l'année... L'occasion de se faire une beauté, de porter ses plus beaux habits, et même d'aller chez le coiffeur !

Mais pas seulement... On nous a confié que cela faisait du bien de ne pas manger toute seule, « pour une fois ». Ou encore cette dame âgée qui, malgré son état de faiblesse, a insisté pour rester jusqu'au dessert.

Il n'y a qu'à voir le nombre de remerciements reçus lors de l'organisation de ces dîners qui témoignent d'une grande reconnaissance. Ces remerciements qui nous reviennent d'ailleurs en partie, puisque nous leur avons permis jusqu'ici de profiter de cette manifestation chaque année.

Le dîner des aînés est un événement traditionnel de la période des fêtes. Chaque année, nos seniors l'attendent avec impatience.

Mais, si nous acceptons ce soir le budget proposé par le Conseil communal, le dîner des aînés n'aura pas lieu en 2026 (compte 5350.3637.00 intitulé « Soutien aux seniors »).

En effet, en vue de la participation au projet de conciergerie sociale de proximité et principalement dans un souci d'économie et de symétrie des sacrifices, le Conseil communal propose que la subvention communale versée pour le repas des seniors dans les villages soit attribuée une année sur deux, en alternance avec l'organisation de la balade gourmande.

Cependant, comme vous pouvez bien l'imaginer, la balade gourmande ne touche pas le même public puisqu'elle demande une certaine mobilité. De plus, la lutte contre l'isolement social n'est qu'un aspect du projet de conciergerie sociale et rien n'indique qu'un accompagnement dans ce domaine pourra déjà être mis en place en 2026. A ce jour, cela veut donc dire qu'aucune prestation équivalente au dîner des aînés n'aura lieu en 2026.

Nul besoin de préciser qu'à partir d'un certain âge, on ne peut pas toujours repousser les choses à l'année suivante. Chaque jour compte, et le dîner des aînés est une manifestation attendue de nos aînés.

En l'absence d'une véritable alternative au dîner des aînés 2026 et en toute conscience de notre devoir social envers nos aînés, nous vous demandons de sauver cette tradition et vous invitons à voter en faveur de la proposition de la commission Senior.

M. Olivier Fischer, groupe MBB, a eu l'occasion d'avoir un échange dans le cadre du Réseau santé social de la Broye qui a permis de révéler aussi que dans la Broye on doit s'attendre d'ici à 2040 – 2045 à avoir 300 places dans les EMS qui vont manquer sans compter celles qui vont être construites et qui vont nous endetter clairement. Dans le canton de Fribourg on a des coûts de santé qui sont au-delà des autres cantons comme Vaud ou Neuchâtel par rapport à ces places qui vont être offertes par les EMS, simplement par le fait que l'accompagnement qui se fait à domicile dans les autres cantons est beaucoup plus développé que ce qui se fait chez nous et qui permet de maintenir les gens plus longtemps à domicile et coûte à terme beaucoup moins chères aux communes. Ce sont des idées d'investissement sur le long terme, mais l'idée de la mise en place d'une conciergerie sociale va dans ce sens de maintien des personnes à domicile le plus longtemps possible pour permettre de diminuer les coûts des prestations des EMS qui sont beaucoup plus onéreux.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques, questions, propositions ?

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 21'200 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 21'200 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.



Abstention ?

Le Budget pour le compte 5350.3637.00 d'un montant de CHF 21'200 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 15 oui, 32 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 38'200 tel que présenté par la Commission Seniors de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 5350.3637.00 CHF 38'200 tel que présenté par la Commission Seniors de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 5350.3637.00 d'un montant de CHF 38'200 tel que présenté par la Commission Seniors est refusé par 22 oui, 25 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent l'attribution du montant de CHF 20'000 prévu pour le projet Pro Senectute comme présenté par le groupe PLR, à savoir CHF 5'000 pour la réception des nonagénaires / CHF 13'000 pour les subventions aux sociétés pour le repas de aînés / CHF 2'000 + les CHF 1'200 déjà budgétisé pour le cadeau des aînés dans le budget pour le compte 5350.3637.00 lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent l'attribution du montant de CHF 20'000 prévu pour le projet Pro Senectute comme présenté par le groupe PLR, à savoir CHF 5'000 pour la réception des nonagénaires / CHF 13'000 pour les subventions aux sociétés pour le repas de aînés / CHF 2'000 + les CHF 1'200 déjà budgétisé pour le cadeau des aînés dans le budget pour le compte 5350.3637.00 lever leurs cartons verts.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 5350.3637.00 tel que présenté par le groupe PLR est accepté par 27 oui, 14 non et 7 abstentions.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques, questions, propositions ?

54 Famille et jeunesse / 543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

5430.3631.00 Participation avances s/contrib. entret. non récupérées

La Commission financière indique que cette charge qui incombait aux communes sera reprise à 100% par le canton en 2026.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 5 – Prévoyance sociale de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 5 – Prévoyance sociale de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 5 – Prévoyance sociale est accepté par 43 oui, 0 non et abstention. Le montant des charges se montent dès lors à CHF 4'993'680.00 et les revenus à CHF 627'000.00.

M. Jean Krebs, groupe UDC-Indépendants-UDF, indique qu'il est 00h10, on voit que les gens présents sont fatigués, nous sommes à la moitié du budget. Il demande si le Président pense finir les points à l'ordre du jour ce soir. Comment voyez-vous la chose ? Parce que nous allons finir à 2h du matin.

M. le Président est d'accord avec M. Krebs. Nous risquons de terminer à 2h du matin, mais nous allons continuer de traiter les points. Il est désolé, mais il y a beaucoup d'amendements déposés, ce qui est indépendant de sa volonté.



M. Jean Krebs demande s'il y a possibilité de renvoyer la séance ? Quelles sont les possibilités ?

M. le Président indique que le budget doit passer avant le 31 décembre et avec les délais (convocation, etc.), cela n'est pas possible. Il prie les membres du Conseil général de limiter leurs amendements ou tout au moins d'être succinct dans leurs interventions.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal :

6220.3611.00 Participation au trafic régional

- La mesure PAFE décidée par le Conseil d'Etat reporte un montant supplémentaire de CHF 132'000

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

61 Circulation routière / 615 Routes communales

6150.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)

Le groupe MBB propose un montant de CHF 8'100 au lieu de CHF 7'100 proposé par le Conseil communal.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3099.00 d'un montant de CHF 7'100 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3099.00 d'un montant de CHF 7'100 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 6150.3099.00 d'un montant de CHF 7'100 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité évidente.

6150.3141.00 Entretien courant des routes et éclairage (+voie CFF)

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 127'000 à CHF 100'000, soit une baisse de 20%, en ne remplaçant pas le broyeur, réparé en 2024.

Le groupe MBB demande de reporter le montant de CHF 40'000 pour l'acquisition de la motofaucheuse et propose un montant de CHF 87'000 au lieu de CHF 127'000 proposé par le Conseil communal.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 127'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 127'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 127'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 100'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 100'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?



Le Budget pour le compte 6150.3141.00 d'un montant de CHF 100'000 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.

62 Transports publics / 622 Trafic régional et d'agglomération

6220.3611.00 Participation au trafic régional

La Commission financière indique que les communes participeront dorénavant à 50% (auparavant 45 %) aux indemnités d'exploitation octroyées par l'Etat pour le financement du trafic régional de voyageur.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 6.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 6 – Trafic et télécommunications de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 6 – Trafic et télécommunications de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 6 – Trafic et télécommunications est accepté à la majorité évidente. Le montant des charges se monte dès lors à CHF 1'486'090 et les revenus à CHF 28'000.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal :

7301.4240.00 Taxes d'utilisation – ordures ménagères

- Augmentation du prix au kg qui passe à CHF 0,46 / kg afin de couvrir à 100 % les charges et afin de respecter le règlement communal ainsi que le principe du consommateur/pollueur-payeur

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

71 Approvisionnement en eau

710 Approvisionnement en eau / 7101.3132.00 Mise à jour du cadastre souterrain + frais PIEP :

La Commission financière indique que ce compte comprend un montant de CHF 40'000,00 pour poursuivre les étapes relatives à la recherche d'un nouveau captage dans la forêt du Grand-Belmont.

7101.3143.00 Entretien et rénovations des installations + divers

La Commission financière constate que le montant prévu au budget comprend de nombreux entretiens divers et qu'il est vraisemblable que l'intégralité du budget ne soit pas dépensée.

7101.4240.02 Vente d'eau

La Commission financière constate que ses remarques répétées concernant le prix de l'eau ont été entendues puisque le budget 2026 prévoit une baisse de CHF 2.50 CHF / m3 à 2.00 CHF / m3.

72 Traitement des eaux usées / 720 Traitement des eaux usées

7206 Infrastructures régionales pour traitements eaux usées

7206.3099.00 Autres charges du personnel (form. -recrut. -cadeaux)

Le Président demande si le groupe MBB maintient son amendement. Il lui est répondu que non.

Mme Magaly Barbey, groupe Le Centre, indique que, bien qu'il y ait des amendements qui ont été envoyés en amont, si le groupe n'intervient pas, ce n'est pas au Président de le relancer.



73 Gestions des déchets

7301.3140.00 Frais d'entretien de la déchetterie et divers

M. Blaise Lonchamp, groupe PLR : Concernant ce compte pour les frais d'entretien de la déchetterie qui prévoit un montant de CHF 42'000 pour l'amélioration de la signalétique de la déchetterie et la réfection du treillis. Il y avait CHF 1'000 au budget 2025 à titre comparatif. Le groupe PLR souhaite d'abord préciser que la sécurité dans les déchetteries est évidemment essentielle et il ne la remet pas en cause. En revanche, dans le contexte actuel marqué par les hausses d'impôt, ils estiment que cette dépense mérite d'être mieux justifiée et priorisée. Améliorer la signalétique pour remplacer des équipements peut être souhaitable mais cela ne doit pas être prioritaire au moment où l'on demande un effort fiscal conséquent à la population. Pour ces raisons, il invite le Conseil général à refuser ce poste. Ce refus n'est pas un principe de la sécurité dans les déchetteries mais à permettre au Conseil communal de revenir auprès du Conseil général avec une proposition précisée qui distingue clairement ce qui revêt d'une urgence avérée ou d'un impératif de sécurité ou une amélioration pouvant être différée.

Mme Lia Rosso, Conseillère communale, qu'elle ne se souvient pas de tous les détails donnés par le responsable de la voirie, M. Pascal Miauton. La réponse que je peux donner maintenant c'est que, à la suite des cours des aménagements des déchetteries suivis par nos employés, il s'avère que nous ne sommes pas en règle sur beaucoup de points. Le montant de CHF 42'000 est nécessaire pour remettre les déchetteries en règle. Elle estime que cela est important.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7301.3140.00 d'un montant de CHF 42'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7301.3140.00 d'un montant de CHF 42'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7301.3140.00 d'un montant de CHF 42'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 23 non, 19 oui et 6 abstentions.

Le Président prie les personnes qui acceptent la suppression du budget pour le compte 7301.3140.00 tel que présenté par le groupe PLR de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent la suppression du budget pour le compte 7301.3140.00 tel que présenté par le groupe PLR de lever leurs cartons verts.

Abstention ?

La suppression du budget pour le compte 7301.3140.00 tel que présenté par le groupe PLR est accepté par 27 oui, 15 non et 6 abstentions.

74 Aménagements / 741 Corrections de cours d'eau

7410.3142.00 Entretien des ruisseaux et ouvrages :

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2026 de CHF 180'000 à CHF 100'000, soit une baisse de 45%, en échelonnant les travaux sur plusieurs années. En cas d'urgence ou de montants insuffisants, le Conseil Communal aura la possibilité de faire une demande de crédit supplémentaire.

M. Pascal Joye, Conseiller communal, indique que si ce montant a été mis au budget pour l'entretien des cours d'eau, cela n'est pas pour rien. Nous avons beaucoup de retard dans notre Commune dans leur entretien. Par exemple, le ruisseau de la Baume à Dompierre, nous devons abattre des arbres qui sont très dangereux. Une telle intervention coûte très chère. Il y a également des travaux à faire impérativement à Domdidier, cela en raison de la présence de castors. Les castors ne sont pas de la responsabilité de la Commune mais, c'est quand même de la responsabilité de la Commune de réaliser les entretiens nécessaires en lien avec la présence de ces animaux. Si ce montant n'est pas



accepté et donc les travaux pas effectués, nous aurons malheureusement des dégâts en 2026 en raison d'inondations et ces dégâts et seront à la charge de la Commune.. Les assurances ne prennent ses frais plus en charge et les endiguements sont de la responsabilité de la Commune.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7410.3142.00 CHF 180'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7410.3142.00 CHF 180'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7410.3142.00 d'un montant de CHF 180'000 tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité évidente.

76 Lutte contre la pollution de l'environnement / 769 Autre lutte contre pollution environ. / Energie

7690.3132.00 Honoraires démarches encourag. instal. photovoltaïques :

La Commission financière propose de supprimer ce poste.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7690.3132.00 d'un montant de CHF 5'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7690.3132.00 d'un montant de CHF 5'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7690.3132.00 d'un montant de CHF 5'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.

Le Président prie les personnes qui acceptent la suppression du budget pour le compte 7690.3132.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent la suppression du budget pour le compte 7690.3132.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

La suppression du Budget pour le compte 7690.3132.00 tel que présentée par la Commission financière est acceptée à la majorité évidente.

77 Protection de l'environnement, autres / 771 Cimetières, colombarium

7710.3143.00 Frais d'entretien, divers :

La Commission financière propose de renoncer à remplacer le gravier par de la terre végétale dans les cimetières de Domdidier et Léchelles, en faisant passer le budget 2026 de CHF 34'000 à CHF 14'000.

M. Thomas Clerc, groupe La Gauche Plurielle : Concernant l'objet 7710.3143.00, le Conseil communal propose de remplacer le gravier des cimetières par des prairies fleuries, avec l'idée de réduire les travaux d'entretien, de diminuer les îlots de chaleur et de promouvoir la biodiversité, tout en embellissant les lieux. Pour cela, il souhaite augmenter le budget de CHF 10'000 à CHF 34'000.

La Commission financière, de son côté, propose de limiter ce crédit à CHF 14'000 et de renoncer à ces prairies fleuries. Or le canton de Fribourg encourage ce type de mesures dans le cadre de son Plan climat. Des subventions existent pour les communes qui s'engagent dans des projets d'adaptation aux fortes chaleurs et de promotion de la biodiversité. Nous avons donc la possibilité de compenser une partie de ce budget par des aides cantonales.

Je propose d'accepter la proposition du Conseil communal d'augmenter ce budget à 34'000.- et je leur fais confiance pour demander au canton les subventions cantonales pour ce genre de projet.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7710.3143.00 CHF 34'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7710.3143.00 CHF 34'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7710.3143.00 d'un montant de CHF 34'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 19 oui, 26 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7710.3143.00 CHF 14'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7710.3143.00 d'un montant de CHF 14'000 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 7.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire est accepté à la majorité évidente. Le montant des charges se monte dès lors à CHF 4'567'102.00 et les revenus à CHF 4'260'402.00.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal ;

8506.3636.01 Jubilé de la fusion

- Une commission sera mise sur pied afin de proposer des manifestations et projets dans le cadre des 10 ans de notre commune. Un montant de **CHF 30'000** sera mis à disposition pour la réalisation de ces projets.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

85 Industrie, artisanat et commerce / 850 Industrie, artisanat et commerce

8506.3636.01 Jubilé de la Fusion :

La Commission financière propose de diminuer le budget 2026 de CHF 30'000,00 à CHF 10'000,00 et suggère de profiter de la Fête Nationale et du Comptoir 2026 pour marquer cet événement.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 30'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 30'000 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?



Le Budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 30'000 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 17 oui, 31 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 10'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 10'000 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 8506.3636.01 d'un montant de CHF 10'000 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 8.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 8 – Economie publique de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 8 – Economie publique de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 8 – Economie publique est accepté à la majorité évidente moins 1 abstention. Le montant des charges est de CHF 362'300 et les revenus de CHF 170'000.

Chapitre 9 – Finances et impôts

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

91 Impôts / 9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00 Impôt sur revenu (personnes physiques) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4000.30 Impôt sur prestations en capital

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4001.00 Impôt sur fortune (personnes physiques) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4011.00 Impôt sur capital (personnes morales) - année fiscale

La Commission financière propose d'augmenter le taux d'imposition de 78% à 82%, comme expliqué dans son préavis dédié.

9100.4611.00 Réforme fiscale (compensation de base)



La compensation de base sera perçue pour la dernière fois en 2026. Selon le courrier du service cantonal des contributions, le versement d'une éventuelle compensation complémentaire jusqu'en 2029 dépendra de la conjoncture.

9101 Impôts communaux spéciaux / 9101.4021.00 Contributions immobilières

La Commission financière propose d'augmenter la contribution immobilière de 1.5‰ à 2.0‰, comme expliqué dans son préavis dédié.

96 Administration de la fortune et des dettes / 963 Immeubles du patrimoine financier

9630.3431.00 Entretien des bâtiments et des immeubles

La Commission financière propose de renoncer aux travaux du bâtiment vers l'Eglise (lavage et rénovation façades = CHF 21'000 / Contrôle tvaillon toiture et réparation CHF 10'000) et donc de modifier le budget 2026 de CHF 41'700 à CHF 11'700.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 41'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 41'700 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 41'700 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 21 oui, 27 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 11'700 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 11'700 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 9630.3431.00 d'un montant de CHF 11'700 tel que présenté par la Commission financière est accepté à la majorité évidente.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote du chapitre 9.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 9 – Finances et impôts de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 9 – Finances et impôts de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 9 – Finances et impôts est accepté à la majorité évidente.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

Préavis sur le budget des comptes de résultats 2026

La Commission financière préavise favorablement au Conseil général l'acceptation du budget de fonctionnement 2026 avec les propositions d'économies listées dans les différents chapitres ainsi qu'avec les adaptations du taux d'impôt à 82% et de la contribution immobilière à 2.0‰.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote final du budget de résultats 2026.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget des comptes de résultats 2026 de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget des comptes de résultats 2026 de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Approbation finale :

Le budget des comptes de résultats 2026 avec un bénéfice prévisionnel de CHF 540'780.00 est accepté selon les chapitres votés chapitre par chapitre par 34 voix pour, 14 voix contre et 0 abstention.

8.2 Budget des investissements 2026

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, M. Albert Pauchard, Syndic ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 17 novembre 2025 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget et les investissements 2026. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance.

Commentaires généraux

La Commission financière constate qu'il y a plus de CHF 6'211'000,00 de reports d'investissements et que de nouveaux investissements pour un montant total brut (c'est-à-dire sans les différentes subventions qui seront perçues) de CHF 1'075'000,00 sont prévus au budget 2026, soit un total de CHF 7'286'000,00.

8.2.1 Création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier CHF 880'000.00

M. Olivier Pochon, Conseiller communal :

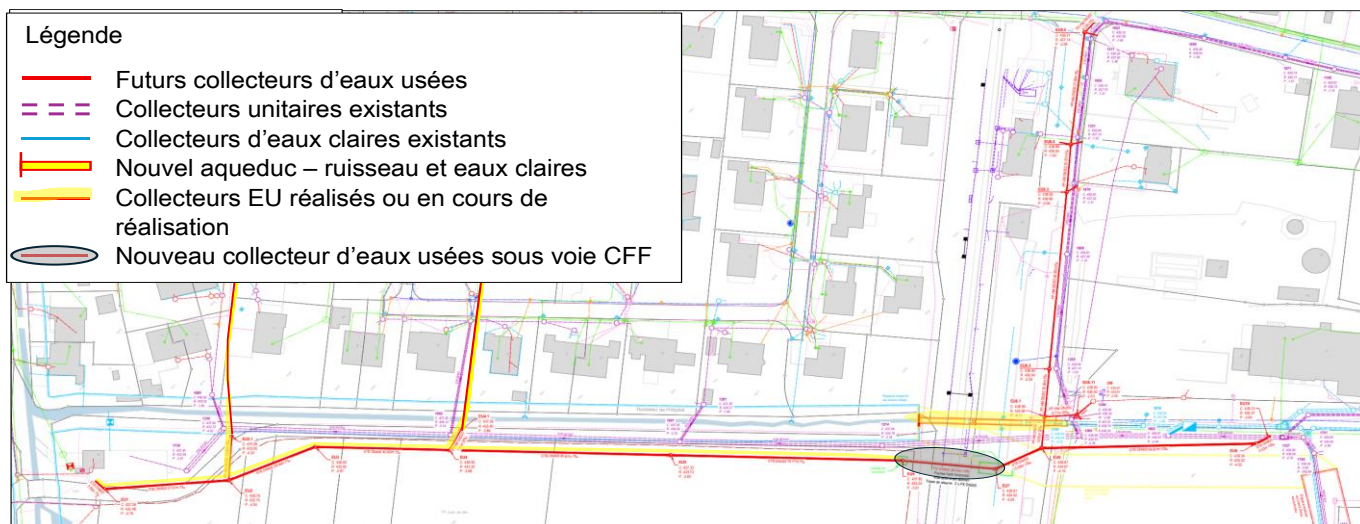
Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier.

1. Introduction

La Commune de Belmont-Broye poursuit la mise en séparatif de son réseau d'eau claire (EC) et usée (EU). A ce jour, les travaux entrepris au village de Domdidier depuis 2016 ont permis une mise en séparatif d'environ 73% du réseau communal de collectage des eaux usées. En prévision de la réalisation de la STEP régionale à l'horizon 2030, le Conseil communal a fixé l'objectif d'améliorer la mise en séparatif des collecteurs communaux afin de réduire les coûts de fonctionnement facturés à la Commune. Ces coûts sont calculés en fonction du volume d'eau que nos collecteurs amène à la STEP. La création de ce collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier s'inscrit donc dans la planification décidée par le Conseil communal.

Situation mise en séparatif secteur sous gare et gare CFF





Actuellement, deux collecteurs passent sous la voie CFF : l'un en système unitaire et l'autre destiné aux eaux claires provenant du ruisseau du Four. La création de ce nouveau collecteur d'eaux usées permettra de délester le collecteur unitaire et de mettre en séparatif l'ensemble du secteur.

D'importants travaux de mise en séparatif ont déjà été réalisés ou sont en cours, notamment : la séparation des collecteurs EU/EC du lotissement Sous-Gare, la réalisation d'un nouveau collecteur EU le long du ruisseau de l'Epena, ainsi que la réfection de l'aqueduc passant sous la voie CFF.

Pour l'ensemble de ces travaux, le Conseil général a déjà octroyé des crédits à hauteur de CHF 2'110'000, dont : CHF 1'760'000 pour la mise en place d'un nouveau collecteur EU le long du ruisseau de l'Epena et la mise en séparatif des collecteurs EU/EC du lotissement Sous-Gare, ainsi que CHF 350'000 pour la reconstruction de l'aqueduc sous la voie CFF.

La création de ce nouveau collecteur EU permettra, dans les prochaines années, la mise en séparatif des collecteurs situés sous la route de St-Aubin, entre le giratoire du centre village et la voie CFF, ainsi que sous la route de la Gare

2. Travaux prévus

La mise en place de collecteur se fera par fonçage. Le fonçage de canalisation est une technique de pose de canalisations souterraines sans tranchée qui consiste à pousser des tubes en acier dans le sol à l'aide d'un marteau pneumatique ou de vérins. L'utilisation de cette technique est une exigence des CFF.

La réalisation du collecteur EU se fera, dans le courant du printemps 2026, en même temps que les travaux de réfection du pont de l'Arbogne par les CFF. La Commune n'aura ainsi pas à indemniser les CFF pour la fermeture de la voie et les perturbations du trafic qu'engendrera la mise en place du collecteur.

Le crédit d'investissement relatif à la création de ce collecteur EU d'un montant CHF 880'000.00 comprend les frais et honoraires d'expertise, de géomètre, le fonçage et le terrassement.

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 880'000.00 est porté au compte n° 7201.5032.20. Il sera financé par un emprunt ainsi que l'utilisation des réserves dédiées. Un amortissement de 1.25% sur 80 ans est à compter.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 880'000.00 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la Commission financière :

La Commission financière appuie la demande du Conseil communal pour un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 destiné à la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier. Ce projet s'inscrit dans la politique de mise en séparatif des réseaux communaux et permettra de mieux maîtriser les coûts liés au traitement des eaux usées. La méthode de réalisation choisie, le fonçage, limite les nuisances et respecte les exigences des CFF.

La Commission financière recommande l'approbation de ce crédit, estimant le projet nécessaire et justifié tant sur les plans techniques que financiers.

M. le Président demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 880'000 pour la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 880'000 pour la création d'un collecteur d'eaux usées sous la voie CFF à Domdidier de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Ce point est accepté par 48 oui.

8.2.2 Réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles

CHF 50'000.00

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles.

1. Introduction

Le bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles dispose d'une place de 400 mètres carrés, qui est mise à disposition des élèves mais aussi ouverte aux enfants de Léchelles pour profiter d'un espace de détente vert. Cette place de jeux enherbée est clôturée par un grillage reposant sur un muret de soutènement.

La clôture grillagée ainsi que le muret sont détériorées et méritent d'être remplacés. Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, les clôtures et les grillages doivent être remplacés. Sur la parcelle voisine des travaux ont débutés et se termineront en 2026. Des synergies seront donc possibles afin de réaliser la réfection du grillage et du mur entre la parcelle privée et la parcelle communale. Le terrain sur lequel avait été aménagé un cabanon pour l'accueil extra-scolaire réclame également une réfection. Il devra être aplani et un réensemencement sera effectué.

Durant le courant de l'été 2025, l'appartement situé dans le bâtiment scolaire Ecolire a fait l'objet d'une réaffectation. Il abrite désormais deux salles de classe. Lors de ces travaux, il a été constaté que l'escalier desservant l'entrée de cette partie du bâtiment est en mauvais état et demande une réfection. De plus, cet escalier ne répond plus aux normes en matière d'accès pour les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi le Conseil communal propose de le remplacer par une rampe afin d'assurer l'accès du bâtiment scolaire aux personnes à mobilité réduite.





2. Travaux prévus

Place de jeux (travaux devisés à CHF 38'000)

- Démolition du mur de soutènement et remplacement par un talus en légère pente
- Remplacement de la clôture
- Installation d'un portail
- Aplanissement du terrain et réensemencement

Escalier (travaux devisés à CHF 12'000)

- Suppression des 4 marches
- Création d'une rampe en béton

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 50'000. Il est porté aux comptes n° 3420.5030.02. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 10% sur 10 ans.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 50'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

La Commission financière a examiné la demande relative au crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la réfection de la place de sport et l'installation d'une rampe d'accès au bâtiment scolaire Ecolire de Léchelles. Les travaux prévus permettent de remplacer la clôture et le mur endommagés,

d'améliorer la sécurité de la place de jeux, et d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite grâce à la création d'une rampe en béton.

La Commission financière estime que le projet est nécessaire et adapté, et recommande l'adoption du crédit d'investissement proposé.

M. le Président demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour la réfection de la place de sport et d'un escalier du bâtiment scolaire Ecolire à Léchelles de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Ce point est accepté par 48 oui.

8.2.3 Ecoles : renouvellement du matériel informatique

CHF 50'000.00

Mme Anita Moullet, Conseillère communale :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif au renouvellement du matériel informatique.

1. Introduction

Le plan d'études romand planifie un apprentissage progressif pour chaque élève dès son entrée en scolarité. Ainsi, il définit les intentions de l'éducation numérique, ses visées et les objectifs définis pour chaque cycle.

Le Centre Fritic a édité, pour les écoles fribourgeoises, un document listant notamment le matériel informatique nécessaire pour répondre aux objectifs pédagogiques (www.fr.ch/fritic/prestations-techniques/conseils-en-equipement-et-internet/recommandations-relatives-au-materiel-it-des-ecoles).

Il est notamment recommandé de choisir les équipements dans le cadre d'une réflexion globale, d'utiliser des appareils technologiquement actuels et dont le système d'exploitation est mis à jour régulièrement, ainsi que d'équiper les classes avec des produits de même marque et gamme.

En termes de nombre de machines, les recommandations sont les suivantes : classes de 1H à 4H : 3 à 4 tablettes par classe, classes de 5H et 6H : 1 tablette avec clavier pour 3 élèves, classes de 7H et 8H : 1 tablette avec clavier ou 1 ordinateur portable par élève (au minimum 1 machine pour 2 élèves).

2. Bases légales

Le Grand Conseil fribourgeois a adopté en mai 2025 la Loi d'application du projet ENEO (Équipement numérique pour l'école obligatoire). Cette loi modifie la Loi scolaire fribourgeoise (LS, RSF 411.0.1) et ses règlements d'exécution.

Elle précise que :

- les Communes doivent financer et fournir le matériel informatique (ordinateurs, tablettes) aux élèves ;
- le Canton prend en charge l'infrastructure, la maintenance, la sécurité et la formation des enseignants.

3. Etat actuel de l'équipement



Depuis 2018, le parc informatique de notre établissement est complété chaque année dans le but d'atteindre progressivement les recommandations du centre Fritic.

Etat actuel de l'équipement

Classe	Ecran interactif	Ordinateur portable / classe	Ordinateur portable / élèves	Tablettes (sans clavier)	Tablettes (avec clavier)
1-2H	1	1	0	2	0
3-4H	1	1	0	2	0
5-6H	1	1	3	0	4
7-8H	1	1	3	0	4

Pour compléter cet équipement de classe, qui est indispensable au quotidien, le moyen le plus approprié et le moins onéreux est de mettre à disposition des classes des malles informatiques. Elles peuvent être réservées en ligne par les enseignants pour une ou plusieurs leçons. Ces malles contiennent un certain nombre de machines, ce qui permet de travailler avec une classe entière sur un projet particulier (par exemple des recherches pour un exposé). Actuellement, deux malles de 3 et 2 ordinateurs portables sont à disposition.

3. Achats prévus

Dans le cadre des travaux de maintenance du parc informatique scolaire, il a été constaté que 13 ordinateurs portables utilisés par les élèves étaient défectueux et ne pouvaient plus être utilisés en classe. Ils ne supportent plus les mises à jour. La majorité de ces ordinateurs date de 2018. Il est dès lors indispensable les remplacer. En outre, il convient de compléter l'équipement des classes de cycle 2.

L'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) met à disposition des sets très avantageux, ce qui nous offre une garantie quant à un service après-vente de qualité et des prix inférieurs à ceux pratiqués pour nos achats antérieurs.

Descriptif des achats :

- 21 ordinateurs portables
- 15 tablettes avec clavier
- 4 écrans interactifs

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 50'000 est porté aux comptes n° 2120.5060.02. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 25% sur 4 ans.

5. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit à hauteur de CHF 50'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

La Commission financière a examiné la demande du Conseil communal relative au crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour le renouvellement du matériel informatique scolaire.

Après analyse, la commission relève que le dossier comporte des incohérences entre l'inventaire qui lui a été transmis et les besoins de renouvellement figurant dans la demande d'investissement, ce qui rend difficile l'évaluation du nombre d'appareils à remplacer ou à acquérir.

De plus, le montant proposé de CHF 50'000.00 paraît élevé au vu du manque d'informations sur le parc existant et sur la nature exacte des équipements prévus.



En l'état, la Commission financière estime que les conditions ne sont pas réunies pour un soutien à ce crédit d'investissement. Nous recommandons de reporter l'adoption de ce crédit en attendant qu'un inventaire exhaustif du matériel actuel soit transmis, accompagné d'une analyse claire des besoins et des coûts.

M. le Président demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale : A la suite du dernier contrôle annuel du matériel informatique, 13 appareils étaient en bout de course (entre 7 et 8 d'âge). Nous en avons demandé 15 parce que nous avons besoin d'un ordinateur pour notre Directrice qui n'en n'a jamais eu. Elle utilise jusqu'à maintenant le sien qui arrive lui aussi en bout de course et il est normal de lui en fournir un. Nous avons également une directrice adjointe qui a aussi besoin d'un ordinateur. Plus les 15 tableaux inter actifs et les 15 tablettes. Nous sommes donc juste au niveau de l'inventaire.

M. Eric Brasey, groupe PLR : Pour rebondir sur ce qu'a dit la Commission financière, la Commune n'est pas un Media Markt ou Interdiscount. L'inventaire fourni par l'école contient des erreurs qu'il n'a pas été possible d'identifier précisément les ordinateurs défectueux. Il nous semble donc tout à fait légitime de refuser cette demande d'investissement tant que la gestion du parc informatique de l'école n'aura pas été optimisé.

M. Ivan Thévoz, groupe UDC-Indépendants-UDF, rappelle juste que le Grand Conseil a voté Eneo l'équipement informatiques pour les enseignants seront pris en charge par le Canton. L'équipement numérique des enseignants seront pris par le Canton.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, indique que l'Administrateur a appelé le Canton qui lui a répondu que Eneo était gelé pour l'instant et qu'il n'y aurait en tout cas pas d'ordinateur payé l'année prochaine.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour le renouvellement du matériel scolaire de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 50'000 pour le renouvellement du matériel scolaire de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget d'investissement pour le renouvellement du matériel informatique tel que présenté par le Conseil communal est refusé à la majorité évidente.

8.2.4 Travaux de mises en conformité en matière de protection incendie CHF 95'000.00

M. Daniel Barras, Conseiller communal :

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires Ecolage, Ecolore et Ecoline à Domdidier, et Ecolire à Léchelles ainsi que de la salle polyvalente à Dompierre, de la halle de sports à Domdidier et des abris PC se trouvant dans ce bâtiment.

1. Introduction

En 2019, l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments du canton de Fribourg (ECAB) a mis en place un système de délégation aux communes pour le contrôle de la protection incendie des bâtiments. Le spécialiste communal (SCPI) est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments publics et privés, des personnes et des animaux.

A cet égard, il examine les projets de construction dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, il utilise le système d'information



du bâtiment de l'ECAB (SIBAT). Le spécialiste suit une formation particulière dispensée par l'ECAB et est accrédité pour les communes dans lesquelles il officie. Pour la Commune de Belmont-Broye, les contrôles sont désormais assurés par une collaboratrice de l'Administration communale rattachée au Bureau technique.

Le Conseil communal a mandaté son spécialiste communal (SPCI), qui a agi en collaboration avec une experte de la prévention ECAB, pour un contrôle des bâtiments scolaires et des salles polyvalentes, qui doivent être légalement contrôlés tous les 5 ans. L'ensemble de ces bâtiments a fait l'objet de rapports détaillés (1 par bâtiment) qui ont été remis au Conseil communal dans le courant de cet automne.

En s'appuyant sur ces rapports, le Conseil communal a constaté que :

- la salle multi-usage de Léchelles et la nouvelle école Ecol'air à Dompierre répondent aux normes en vigueur.
- les bâtiments scolaires Ecolage, Ecolore et Ecoline à Domdidier et Ecolire à Léchelles ainsi que la salle polyvalente à Dompierre, la halle de sports à Domdidier et les abris de la protection situés dans ce bâtiment nécessitent des adaptations pour répondre aux normes en vigueur.

2. Mise en conformité

Les travaux de mise en conformité faisant l'objet de cette demande de crédit consistent dans :

- l'installation de serrures antipanique permettant l'ouverture de certaines portes à n'importe quel moment et par quiconque d'une simple pression, de fermes portes et de portes coupe-feu ;
- la pose de signalétiques de sortie de secours manquantes ;
- l'acquisition de tables murales à rabat afin de libérer les voies d'évacuation.

Ecolage à Domdidier

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 9 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Réaménagement du couvert existant par la création d'un vestiaire et d'un économat pour les écoles et d'un local de conciergerie. Ce réaménagement permet de répondre aux normes de sécurité.

Ecolore à Domdidier

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 4 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).

Ecoline à Domdidier

- 1 porte EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).

Ecolire à Léchelles

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 8 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Réaménagement de l'entrée de la salle des travaux ACT pour être aux normes avec la création d'un sas d'entrée.

Salle polyvalente à Dompierre

- 3 portes EI 30 avec ferme-porte et serrure antipanique.
- 5 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Démontage parois et éléments ne respectant pas les normes défense incendie et construction d'un mur REI30 pour la partie foyer et le balcon du foyer.
- Remplacement des 3 portes principales d'entrée pour répondre aux normes et permettre ainsi une évacuation du public en toute sécurité.



En l'état actuel, selon les normes AEAI, cette salle ne peut accueillir qu'un maximum de 50 personnes. Le remplacement des portes permettra l'accueil de 300 personnes. Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie en vigueur dans toute la Suisse constituent la base légale pour l'exécution de la protection incendie dans les bâtiments.

Halle de sports à Domdidier avec les abris de la protection civile

- 5 serrures antipaniques.
- 12 signaux issu de secours avec ou sans alimentation électrique.
- Tables murales à rabat (nombre encore à déterminer).
- Mise aux normes de l'éclairage de sécurité dans les voies d'évacuation et les sorties de secours.

L'utilisation d'abris PC à des fins civiles est soumise à la Loi sur la protection civile.

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 95'000. Il est porté aux comptes n° 2170.5040.07. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 3% sur 33.3 ans.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 95'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

M. le Président donne la parole à la Commission financière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière :

La Commission financière donne un préavis favorable à l'octroi du crédit d'investissement destiné à la mise en conformité des bâtiments scolaires et des infrastructures communales en matière de protection incendie.

Elle souhaite toutefois attirer l'attention sur le fait que les normes applicables deviennent d'année en année plus strictes, plus complexes et surtout plus coûteuses pour les collectivités publiques. Dans certains cas, les exigences demandées semblent peu cohérentes avec la réalité du terrain et soulèvent des interrogations quant à leur réelle utilité.

La Commission constate que ces évolutions réglementaires alourdissent les charges financières communales et complexifient la gestion des projets de rénovation ou d'entretien des bâtiments publics. Elle recommande toutefois l'acceptation de ce crédit, la commune n'ayant pas d'autres choix que de se conformer à la législation en vigueur.

M. le Président demande s'il y a des amendements pour cet investissement.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget d'investissement de CHF 95'000 pour la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget d'investissement de CHF 95'000 pour la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget d'investissement pour la mise en conformité en matière de protection incendie des bâtiments scolaires, de la salle polyvalente de Dompierre, de la halle des sports de Domdidier et des abris PC tel que présenté par le Conseil communal est accepté à la majorité.



Le Budget 2026 investissements total est accepté par 48 voix oui, 0 non et 0 non.

Budget final 2026 est accepté par 41 oui, 7 non et 0 abstention.

9. Divers

M. le Président demande s'il y a des divers.

M. Albert Pauchard, Syndic ; Nous avons eu une très longue séance ce soir, je ne vais pas en rejouter plus qu'il n'en faut. Je vous remercie de la confiance que vous témoignez à la fois au Conseil communal pour ces budgets qui ont été votés. Je tiens à faire 2 précisions. Premièrement, concernant la notion de collégialité qui a été discuté par 2x. La notion de collégialité ne s'applique qu'au Conseil communal et non aux commissions. Il n'y a pas de rupture de collégialité de la part des Conseillers généraux qui peuvent voter en leur âme et conscience.

L'identité visuelle vous a été présentée lors de la dernière séance du Conseil général et contrairement aux allégations qui ont été répandues soit dans la presse, soit dans le cadre de l'introduction de cette séance, cette identité visuelle n'est pas à confondre avec les armoiries qui sont des éléments très codifiés. Les armoiries restent inchangées, l'identité visuelle a été refondue dans le cadre du budget alloué par le Conseil général pour la refonte et la mise en place du site Internet. Elle n'a pas coûté un centime de plus que le budget qui a été alloué lors de la demande qui avait été faite au Conseil général et dans le cadre du nouveau site internet. Je souhaiterais qu'à l'avenir, quand on lance des informations, on les vérifie auprès de l'Administration.

Je m'excuse auprès de Mme Magaly Barbey. Je me suis cassé une dent juste avant le début de la séance et je suis sorti abruptement après le vote concernant le coefficient d'impôt parce que pour moi, une fois que la décision est prise, elle est prise. Il n'y a pas de commentaire ou de rhétorique à avoir après une décision. Je m'excuse si j'ai froissé le Conseil général, mais pour moi, je ne pense pas pouvoir revenir avec des commentaires une fois que le vote a été acquis.

Je souhaite à toutes et à tous des belles fêtes de Noël. Je remercie tous les membres pour leur engagement. La séance a été longue, difficile et les débats ont été vifs, mais je crois que c'est cela le sens de la démocratie.

Le Bureau du Conseil général a le plaisir d'informer ses membres qu'un souper sera organisé à l'occasion de cette fin de législature et les prie de réserver la date du 21 mars 2026. Ce souper sera organisé dans le cadre de l'inauguration du Sentier culturel à Léchelles. Il peut déjà confirmer la présence de Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Bovin-Sansonens. Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement.

M. le Président informe les Conseillers généraux pour la distribution des cadeaux aux aînés. Ces cadeaux sont à la buvette. Comme d'habitude, les personnes vous sont attirées doivent recevoir leur cadeau avant le 15 janvier. Merci donc de ne pas oublier de passer les chercher avant de partir.

M. le Président a également le plaisir d'informer les membres du Conseil général que la révision du règlement d'organisation du Conseil général a été approuvée par le canton et que ce dernier est d'ores et déjà disponible sur notre site internet.

M. le Président donnent les dates des différentes séances en 2025 :

Lundi 20 avril 2026 pour les comptes.

Lundi 4 mai 2026 séance constitutive du Conseil générale à Domdidier.

M. le Président termine cette séance en remerciant encore les membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur engagement envers la Commune et ses citoyens. Enfin, il rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Il souhaite une bonne fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

M. le Président lève la séance le 16 décembre 2025 à 00h53.

Au nom du Conseil général



Laurence Esseiva
Secrétaire



Johnny Fleury
Président

Annexe 1 Rapport Financier 2026

Annexe 2 Présentation Finances

Annexe 3 Budgets 2026